VERS UN NOUVEAU POUVOIR:
LES FEMMES EN POLITIQUE AU CANADA

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

Canadian Advisory Council on the Status of Women

VERS UN NOUVEAU POUVOIR

VERS UN NOUVEAU POUVOIR
OR 1990-1F

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

VERS UN NOUVEAU POUVOIR : LES FEMMES EN POLITIQUE AU CANADA

par Chantal Maillé
Institut Simone de Beauvoir
Université Concordia à Montréal
avec la collaboration de Valentina Pollon

Novembre 1990

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

91-00596/

Préparé pour le
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
C.P. 1541, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Ce document de référence a été commandé par le CCCSF. Les documents de référence sont destinés à renseigner les membres du Conseil, le grand public et les parlementaires sur les dossiers étudiés au Conseil. Ils proposent une première analyse du sujet et visent à susciter le débat public.

L'information contenue dans le présent document n'engage que l'auteure et ne reflète pas nécessairement le point de vue du Conseil.

Offert gratuitement par le
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
Veuillez préciser le numéro de commande 90-L-171 pour en obtenir un exemplaire.
(Le Conseil se réserve le droit de limiter les commandes.)

Photocopie des documents du CCCSF
Les bibliothèques peuvent photocopier librement les publications du CCCSF pour les usages habituels — exemplaires multiples pour le service de la réserve, exemplaires additionnels pour les professeur-e-s et étudiant-e-s, les prêts entre bibliothèques et l'usage inter-réseau. La seule condition est que la source soit mentionnée. Le CCCSF n'exige pas de frais d'utilisation et n'est lié par aucune entente de droits d'auteurs.
Les particuliers peuvent reproduire les documents du CCCSF pour usage pédagogique ou personnel, à condition que la source soit mentionnée.
Il est interdit de reproduire les documents du CCCSF à des fins commerciales, comme la revente ou l'intégration à un recueil, sans obtenir l'autorisation préalable par écrit de la Directrice du Service des Communications du CCCSF, C.P. 1541, succ. B, Ottawa (Ontario) K1P 5R5.

© Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme 1990

Données de catalogage avant publication (Canada)

Maillé, Chantal

Vers un nouveau pouvoir : les femmes en politique au Canada

(Document de référence)
Publ. aussi en anglais sous le titre : Primed for power.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-662-96384-9
N° de cat. MAS LW3-1/1990-1F

1. Femmes en politique -- Canada. 2. Femmes politiques -- Canada. 3. Pouvoir (Sciences sociales). I. Pollon, Valentina. II. Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. III. Titre. IV. Titre : Les femmes en politique au Canada. V. Coll. : Document de référence (Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme).

HQ1236.5C32M34 1990 305.43'32'0971 C90-098720-0

Table des matières

Liste des tableaux

Remerciements

Résumé i

Introduction 1

Perspectives d'ensemble 1
Différents angles pour saisir les rapports des femmes à la politique 2
Les années 80 : un tournant dans la représentation politique des femmes 5

Une décennie de progrès? Données sur la situation des femmes dans les institutions politiques, 1980-1990 6

La politique fédérale 6
La politique provinciale et territoriale 11
La politique municipale 13
Les conseils de bande 15
Les femmes en politique ailleurs dans le monde 15

Les femmes dans les lieux d'influence 18

Les femmes et la magistrature 19
Les femmes dans l'appareil gouvernemental fédéral 20
Les femmes au Sénat 22

La place des femmes dans les partis politiques 22

L'arrivée des femmes en politique au Canada : un long cheminement 24

Bilan des mesures égalitaristes au Canada 25

Les Canadiennes en tant qu'électrices : vers un écart entre les sexes? 26

Le rôle des groupes féministes dans la promotion des femmes en politique 27

Conclusion 32

Les multiples facettes de l'activité politique des femmes au Canada 32
La décennie 1990 et l'avenir des femmes en politique : commentaires et propositions de l'auteure 34

Notes 37

Annexes 42

1 **Bien représenter les électrices : un colloque à l'intention des femmes élues** 42
2 **Liste des ressources** 47

Bibliographie commentée 50

Liste des tableaux

Tableau 1	Pourcentage des candidates aux élections nationales et pourcentage des élues, 1921-1988	6
Tableau 2	Nombre et pourcentage de femmes siégeant à la Chambre des communes par province et territoire, 1984 et 1988	7
Tableau 3	Élections fédérales 1988 — nombre de candidates par province/territoire et par parti politique	8
Tableau 4	Élections fédérales 1984 — nombre de candidates et d'élues par parti politique	8
Tableau 5	Élections fédérales 1988 — candidatures par sexe et par province/territoire	9
Tableau 6	Pourcentage de candidates et de candidats élus aux élections fédérales selon le sexe, 1972-1988	9
Tableau 7	Représentation des femmes aux assemblées législatives, par province et territoire, 1989 et 1986	12
Tableau 8	Nombre de femmes ministres aux différentes assemblées législatives et pourcentage de ministres par sexe, selon le total d'élu-e-s, 1989	12
Tableau 9	Nombre et pourcentage de femmes siégeant au conseil municipal dans un ensemble de grandes villes canadiennes, 1989	14
Tableau 10	Nombre et pourcentage de femmes juges à des tribunaux de compétence provinciale et territoriale, par province et territoire, 1990	19
Tableau 11	Personnes occupant un poste à temps plein dans les sociétés d'État, commissions, organismes et conseils fédéraux, par sexe, 1986 et 1990	20
Tableau 12	Femmes nommées par décret aux commissions, organismes, conseils fédéraux et sociétés d'État, postes à temps plein et à temps partiel, 1986-1989	21
Tableau 13	Représentation des femmes et des hommes auprès de certains organismes, commissions, conseils fédéraux et sociétés d'État, 1990	21
Tableau 14	Pourcentage des nominations aux postes de haute direction de la fonction publique, par sexe et par année, 1984-1989	22
Tableau 15	Représentation des femmes au Sénat canadien, 1990	23

Remerciements

L'auteure tient à remercier les nombreuses personnes des services gouvernementaux et des groupes bénévoles qui ont fourni les renseignements contenus dans cette recherche, de même que madame Valentina Pollon, de l'Université Concordia à Montréal, qui a participé à la cueillette d'information et madame Colette Désilets, de Montréal, qui a mis en forme le manuscrit original.

Résumé

La présente étude réunit un ensemble de données qui permettront de tracer l'évolution de la représentation des femmes au sein des institutions politiques canadiennes, desquelles elles ont été si longtemps exclues. Tout en nous concentrant sur la présence des femmes dans les lieux officiels de la politique, nous avons aussi voulu montrer que la culture politique des femmes ne saurait se résumer à cette seule dimension.

À diverses périodes, au cours du XX^e siècle, les Canadiennes sont devenues pleinement citoyennes, obtenant des droits politiques semblables à ceux des hommes. Il a cependant fallu attendre plusieurs décennies avant que les femmes fassent leur apparition en nombre important au Parlement, aux assemblées législatives et aux conseils municipaux. Ce n'est en effet que pendant la décennie 80 que le nombre de femmes élues a sensiblement progressé en ces lieux. Dans plusieurs grandes villes canadiennes, les femmes constituent maintenant plus du quart du conseil municipal; leur présence se fait également sentir dans les assemblées législatives des provinces et des territoires mais, au Parlement fédéral, les femmes sont encore grandement sous-représentées.

Des études ont révélé que l'accès au pouvoir politique comporte, pour les femmes, des obstacles particuliers qui peuvent jouer différemment pour chacune ou encore pour chaque lieu d'exercice du pouvoir politique. Ces travaux ont mené à l'adoption de plusieurs stratégies, au cours des années 80, visant à faire augmenter le nombre de femmes élues et à rompre ainsi la tradition d'exclusion qui a caractérisé leur rapport à la politique. Les initiatives sont venues des partis politiques et largement des groupes féministes. Pour ces derniers, les luttes menées au cours de la décennie ont conduit à une volonté affirmée d'élever le nombre de femmes en politique, s'appuyant sur l'hypothèse que, présentes en nombre, les femmes politiques sont plus susceptibles de défendre les dossiers importants pour la qualité de l'avenir des femmes. La présente étude fait état des mesures prises dans le but d'accroître la représentation des femmes en politique et montre que les femmes sont porteuses de valeurs différentes, d'une autre vision des choses par rapport à l'action politique.

Nous proposons en conclusion une série d'initiatives visant à favoriser l'augmentation du nombre de femmes élues ou nommées à des fonctions de pouvoir. Il importe en effet de prendre des mesures précises en ce sens, sans quoi la représentation des femmes en politique risque de s'accroître très lentement, reportant à une date lointaine la concrétisation des objectifs de parité des sexes dans les lieux d'exercice du pouvoir politique.

Introduction

Moins de dix ans avant l'avènement du troisième millénaire, chiffre magique rappelant que nous vivons aujourd'hui la science-fiction d'hier, les rapports que les femmes entretiennent à la politique ne sont pas encore totalement compris tant ils se situent au confluent de nombreux paradoxes. Les Canadiennes ont, au cours du XX^e siècle, adopté des styles de vie totalement en rupture avec ceux de leurs grands-mères, celles-là mêmes qui avaient obtenu, à partir de 1918, le droit de vote aux élections fédérales.

Les femmes ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales par étapes. D'abord, en 1917, les femmes membres des Forces armées et celles dont de proches parents en étaient membres ont pu exercer leur droit de vote. Ensuite, en 1918, ce droit a été accordé aux femmes ayant les mêmes qualités que les électeurs de leur province, mais une autorisation judiciaire était exigée pour les femmes nées ailleurs et devenues sujettes britanniques par la naturalisation de leurs parents ou par le mariage. Les femmes et les hommes d'origine chinoise, indochinoise ou japonaise n'ont pu participer aux élections fédérales qu'à la fin des années 40. Par ailleurs, les hommes Indiens (sauf ceux du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de Keewatin et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que ceux qui ne possédaient pas une terre d'une valeur minimale de 150 $) ont reçu le droit de vote en 1885, mais il leur a été retiré dès 1896 pour le motif que les Indiens n'étaient pas jugés des personnes au sens de la loi. Ce n'est qu'en 1960 que les Inuit hommes et femmes et les Indiennes et Indiens inscrits vivant dans les réserves ont pu exercer leur droit de vote[1].

Pour les femmes, le droit de vote n'a pas fait disparaître les séquelles d'une culture politique qui est celle de l'exclusion, la seule qu'elles aient toujours connue. Plusieurs données présentées ci-après illustrent qu'en cette fin de siècle, les femmes continuent d'avancer très lentement dans l'univers politique, si l'on ne retient que les indicateurs de leur présence dans les structures officielles. Car même si les femmes du Canada sont officiellement devenues pleinement citoyennes, la division des sphères privée et publique a néanmoins subsisté tout au long du XX^e siècle. Même si l'on a admis les femmes dans l'univers politique, jamais n'a-t-on songé, avant que cette question soit abordée par les féministes, à modifier les règles de cet univers pour tenir compte des valeurs, des pratiques et des cultures que les femmes avaient déjà acquises dans un rapport d'exclusion. C'est en considérant ce rapport d'exclusion que nous avons cherché, dans la présente étude, à percevoir les tendances actuelles de la participation des femmes à la politique.

Perspectives d'ensemble

Nous présenterons d'abord dans les pages qui suivent une analyse des données permettant de préciser la place qu'occupent actuellement les femmes du Canada dans la vie politique officielle de leur pays, tant dans les domaines fédéral et provincial/territorial que municipal. Nous comparerons ces données avec celles d'autres pays afin de mettre en parallèle la situation des femmes du Canada et celle

des femmes d'ailleurs par rapport à leurs institutions politiques. À ces statistiques s'ajoutera un examen rétrospectif de la place qu'occupent les femmes dans les lieux dits d'influence au Canada : Sénat, magistrature, commissions, conseils, organismes fédéraux et hauts rangs de la fonction publique canadienne.

Nous explorerons ensuite l'effervescence qui a entouré la question des femmes et de la politique dans la société canadienne au cours des dernières années. Nous ferons part de certaines réflexions sur les obstacles rencontrés par les femmes qui tentent de faire leur place dans l'univers de la politique, en nous arrêtant aux effets des mesures égalitaristes adoptées pour corriger les inégalités sociales et économiques mises en évidence au cours des années 60. Nous examinerons également les efforts particuliers des groupes de femmes et des partis politiques pour faire augmenter la représentation des femmes en politique.

Nous appuyant sur les statistiques actuelles, nous conclurons par des prévisions quant à la représentation des femmes en politique dans les années 90, et par des suggestions visant à faire augmenter la visibilité et l'influence des femmes dans les lieux d'exercice du pouvoir politique. Outre une bibliographie commentée, on trouvera à la fin de ce document deux annexes. La première est le compte rendu d'un colloque tenu en 1988 à l'Université Simon Fraser, en Colombie-Britannique, dans le but de permettre aux femmes politiques et aux chercheuses de cette province d'établir entre elles un dialogue. La seconde est une liste de ressources pouvant aider les femmes à s'engager davantage dans les lieux officiels et non officiels de l'univers politique.

Différents angles pour saisir les rapports des femmes à la politique

Aborder la question du pouvoir politique d'un angle féministe demande quelques précisions de départ. Quel sens prêtons-nous au pouvoir politique? S'agit-il uniquement des lieux officiels d'exercice du pouvoir ou allons-nous y inclure les aspects officieux du pouvoir d'influence? Allons-nous défendre l'idée que les femmes doivent s'intégrer au pouvoir politique sous sa forme actuelle, ou plutôt qu'elles doivent le boycotter pour des raisons idéologiques?

Sylvie Paquerot fait, à propos du féminisme et du pouvoir politique, la réflexion suivante :

> ... face au pouvoir, toutes les femmes, féministes ou pas, se trouvent devant trois stratégies principales : s'intégrer au pouvoir actuel et y obtenir une place égalitaire, remettre en cause le pouvoir actuel à travers des Partis qui viseront à prendre ce pouvoir pour le transformer; enfin, s'inscrire en marge des structures établies de pouvoir pour y mener éventuellement une action de subversion et de pression[2].

Pour une fraction importante des féministes, il convient en effet de remettre en question la légitimité des institutions politiques existantes, construites sur l'exclusion des femmes et sur des valeurs éminemment patriarcales[3]. On peut cependant opposer à ce refus des institutions, et ce sera là l'option privilégiée par

notre étude, le fait qu'elles ont un pouvoir indéniable sur la vie des femmes et que, leur culture n'étant pas immuable, les femmes pourront mieux la transformer de l'intérieur que de l'extérieur si elles y sont en nombre suffisant. Il faudra donc une armée de volontaires prêtes à relever ce défi au cours des prochaines années.

Jusqu'à ce jour, aucun système électoral n'a expérimenté un pouvoir composé majoritairement de femmes[4]. Plusieurs auteures défendent l'idée qu'au-delà de l'allégeance à un parti, les femmes politiques ont tendance à se solidariser avec les groupes de pression qui défendent les intérêts des femmes, et ce, même en situation minoritaire[5]. On a cependant de bonnes raisons de croire que les femmes politiques doivent être suffisamment nombreuses pour pouvoir exprimer cette différence.

Les femmes émergent encore aujourd'hui d'une longue culture politique d'exclusion et, si l'on considère qu'elles constituent plus de la majorité de la population adulte, au Canada comme ailleurs, elles demeurent largement sous-représentées en politique. Ce phénomène est d'autant plus vrai pour les femmes autochtones, les membres des minorités ethniques et raciales et les femmes handicapées. Ce rapport d'exclusion, vécu sur une base historique et transculturelle est, à notre avis, un élément qui façonne et détermine l'actuel mode d'insertion des femmes dans les structures politiques existantes. Si cette culture constitue un obstacle supplémentaire, étant donné le poids de la différence qu'elle véhicule, elle reste néanmoins une composante incontournable de l'identité politique des femmes.

Si l'on peut parler de culture d'exclusion pour caractériser le rapport des femmes aux lieux officiels d'exercice du pouvoir politique, il n'en demeure pas moins que les femmes ont trouvé, tout au long de leur histoire, d'autres formules qui commencent à faire l'objet d'une exploration rigoureuse[6]. Dans la présente étude, nous porterons surtout attention à la présence des femmes dans les lieux traditionnels d'exercice du pouvoir politique, sans pour autant nier les autres dimensions où les femmes exercent leur influence. Le pouvoir politique ne s'incarne pas que dans les institutions telles que le Parlement, les assemblées législatives et les hôtels de ville. Si l'on accepte une définition large du pouvoir politique comme lieu d'influence et de décision sur des questions d'intérêt collectif, par opposition à une vision traditionnelle plus restrictive qui met l'État au centre de l'idée de pouvoir politique, on peut alors mettre en évidence d'autres dimensions du rôle politique des femmes. Elles sont en effet très présentes dans les conseils d'administration des garderies et les comités de parents des écoles, elles participent à diverses formes d'action communautaire et elles sont au cœur de l'action bénévole. Cette présence dans les lieux moins officiels, moins hiérarchisés ou moins structurés, fait partie intégrante de la culture politique des femmes à l'heure actuelle, étant donné leur faible représentation dans les hautes sphères de l'activité politique.

Plusieurs recherches ont permis, jusqu'à maintenant, de relever un ensemble d'obstacles qui ne se posent qu'aux femmes pour expliquer leur sous-représentation dans les lieux d'exercice du pouvoir politique[7]. On a en effet de bonnes raisons de croire que les femmes doivent contourner des obstacles particuliers, notamment la non-reconnaissance par les partis politiques des rôles différents des sexes et des responsabilités familiales des femmes, la culture organisationnelle de ces partis et la situation socio-économique de la moyenne des femmes.

D'abord, on sait que les règles du jeu et le fonctionnement du monde politique ne tiennent pas compte des rôles sociaux liés aux sexes et des responsabilités familiales qui continuent d'être au cœur de la vie des femmes. Ce premier obstacle est encore plus grand pour les femmes qui veulent se lancer en politique provinciale/territoriale ou fédérale que pour celles qui visent la politique municipale. Si les responsabilités familiales et les responsabilités politiques sont jusqu'à un certain point incompatibles dans une société où l'espace privé et l'espace public s'excluent mutuellement, il va sans dire que l'entrée en politique active, pour beaucoup de femmes, n'est envisageable qu'à la condition qu'elles puissent échapper aux contraintes de l'univers privé. Néanmoins, les responsabilités familiales peuvent aussi être un incitatif à l'action politique parce qu'elles conduisent à un plus grand engagement communautaire, via les comités de parents, par exemple[8].

Ensuite, l'ensemble de la culture organisationnelle des partis politiques véhicule des valeurs et impose des normes face auxquelles beaucoup de femmes se sentent étrangères ou démunies. Cette culture, qui a pris forme à une époque où les femmes étaient absentes de la vie politique, risque dans une certaine mesure de reproduire des schèmes machistes et patriarcaux. À l'intérieur des partis politiques, l'exercice d'une discrimination invisible ou systémique à l'égard des femmes semble être un fait indéniable dans les hauts lieux de pouvoir. Au nom de l'intérêt du parti, on pourra avancer que, dans une élection, un homme élu vaut mieux qu'une femme défaite, ou encore que la population réagit mal aux candidates, et ainsi de suite[9]. Les cercles officieux de pouvoir au sein des partis politiques seraient souvent beaucoup plus réfractaires à la présence des femmes dans les postes de représentation que la population en général. Un sondage Gallup réalisé en 1989 a montré que la population canadienne, dans une proportion de 95 % et plus, serait encline à voter pour un parti ayant une femme à sa tête, ou encore que cela ne l'influencerait pas; seulement 4 % de l'échantillon s'est dit moins porté à voter pour un parti dirigé par une femme[10].

Finalement, les conditions socio-économiques de la moyenne des femmes, soit le type d'emploi occupé, le niveau de revenu, le type de formation, font qu'un très petit nombre de femmes correspond au profil traditionnel de l'homme politique. Ces obstacles jouent particulièrement dans les domaines provincial et fédéral, où il est difficile de poser sa candidature sans disposer de moyens financiers importants. Bien qu'il y ait au Canada un plafond préétabli pour les dépenses électorales et que les sommes investies soient bien moindres qu'aux États-Unis, par exemple, il n'en demeure pas moins que l'accès à des réseaux économiques susceptibles de financer une partie des frais d'une campagne d'investiture est absolument nécessaire[11]. Dans la course à la direction du Parti libéral du Canada, en juin 1990, Sheila Copps avait prévu dépenser plus d'un million de dollars et, pourtant, elle était la candidate avec les moyens les plus modestes[12]. L'accès à des réseaux socio-économiques est donc un préalable à toute éventuelle candidature en politique et, à ce chapitre, les femmes restent désavantagées parce qu'elles sont peu nombreuses à faire partie de ces cercles financiers, ou lieux de pouvoir, qui constituent des atouts majeurs tant que les règles du jeu demeurent inchangées. Rappelons en outre qu'à l'heure actuelle, il

n'existe aucune aide gouvernementale pour l'étape de la pré-investiture, qui risque d'être infranchissable pour beaucoup de femmes, par simple manque d'argent.

Cette liste d'obstacles susceptibles d'expliquer la sous-représentation des femmes en politique exige une mise au point. D'abord, il est possible que les obstacles ne jouent pas de la même façon dans tous les partis politiques, certains pouvant montrer une plus grande ouverture à l'égard des femmes à cause de leur histoire ou de leur base militante. Ensuite, l'importance des obstacles peut varier selon les différents lieux de pouvoirs; par exemple, la politique municipale n'empiète pas autant sur la vie de famille que la politique fédérale, à moins qu'on soit députée d'une circonscription d'Ottawa-Hull. Enfin, toutes les femmes n'expérimentent pas le même degré de difficulté face à ces obstacles.

Malgré ces empêchements, les femmes ont quand même fait des percées dans les différents lieux de pouvoir politique. Nous allons tenter, dans les pages qui suivent, d'évaluer les progrès réalisés par les femmes en politique au cours des années 80, puis nous examinerons plus en détail les stratégies qu'elles ont adoptées pour faire leur place dans l'univers politique.

Les années 80 : un tournant dans la représentation politique des femmes

Au-delà des différences entre hommes et femmes dans l'expérience de l'univers politique, nous assistons depuis quelques années à l'émergence de nouvelles préoccupations concernant la représentation politique des femmes, préoccupations exprimées autant par des groupes de femmes créés expressément pour promouvoir cette représentation politique, que par les autorités gouvernementales ou les structures de pouvoir comme les partis politiques.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, pour sa part, en conformité avec son mandat d'information et de conseil sur les réalités des femmes, a publié tout au long de la dernière décennie un ensemble de documents et organisé un colloque national pour aborder le sujet, se faisant ainsi le reflet de l'effervescence des questionnements sur le thème des femmes et du pouvoir politique[13]. Parallèlement, de nombreuses femmes, partout au Canada, ont pris un ensemble impressionnant d'initiatives visant à promouvoir l'action et la réflexion sur le thème des femmes et de la politique. Nous y reviendrons plus en détail dans une section ultérieure. Les années 80 ont effectivement constitué un point tournant, car beaucoup d'énergies ont été consacrées à la recherche de solutions pour augmenter sensiblement la représentation des femmes en politique, ou à la réflexion théorique sur cette question.

Dans la section qui suit, nous présenterons d'abord un ensemble de données permettant d'évaluer quantitativement les progrès réalisés par les femmes au cours des dernières années dans les structures actuelles de la vie politique, avant de nous attarder plus longuement sur des hypothèses susceptibles d'expliquer la fragilité de leur rôle en politique.

Une décennie de progrès? Données sur la situation des femmes dans les institutions politiques, 1980-1990

La politique fédérale

Dans le document du CCCSF intitulé *Les femmes et la politique : à quand la véritable égalité?*, on faisait la remarque suivante à propos des élections fédérales de 1984 :

> Au terme de la campagne électorale de 1984, les médias ont proclamé que les femmes avaient fait une percée remarquable sur la scène fédérale. Les électeurs canadiens ont élu 27 femmes parmi les 282 députés qui siègent aux Communes, ce qui représente presque le double du nombre de femmes élues en 1980[14].

À l'issue des élections de 1988, le Canada avait élu au Parlement 12 femmes de plus qu'en 1984, un rythme de progression maintenant constant depuis 1980. Le tableau 1 démontre en effet l'augmentation continue du pourcentage des députées entre 1980 et 1988, de même que la hausse importante de la proportion des candidates, qui est passée de 9,4 % en 1974 à 19,2 % aux élections de 1988.

Tableau 1 : Pourcentage des candidates aux élections nationales et pourcentage des femmes élues, 1921-1988

Année d'élection	% de candidates	% de femmes élues
1921-1967	2,4	0,8
1968	3,5	0,4
1972	6,4	1,8
1974	9,4	3,4
1979	13,8	3,6
1980	14,4	5,7
1984	14,5	9,6
1988	19,2	13,2*

Source : Les données pour les années 1921 à 1984 proviennent du document du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *Les femmes et la politique : à quand la véritable égalité?* (Ottawa : 1987) et, pour 1988, d'Élections Canada.

Note : * Une femme s'est ajoutée au total après des élections partielles en Alberta en 1989, portant le nombre de femmes siégeant à la Chambre des communes à 40 et leur pourcentage à 13,5.

Le tableau 2 indique que certaines provinces ont une longueur d'avance pour ce qui est de la représentation des femmes à la Chambre des communes. Le Yukon, dont l'unique siège est occupé par une femme, est statistiquement en avance sur toutes les autres régions du Canada, mais simplement à cause du fait que le territoire ne compte qu'une circonscription. Le résultat statistique pour les Territoires du Nord-Ouest invite aussi à la prudence dans l'interprétation, à cause

du petit nombre de circonscriptions. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario s'en tirent avec une mention honorable si l'on considère les pourcentages. Néanmoins, le Québec, au terme des élections de 1988, où 13 femmes ont été élues, avait une députée de moins qu'en 1984. L'Ontario a élu quatre femmes de plus qu'en 1984, la Colombie-Britannique, deux. Trois provinces n'ont aucune députée fédérale : la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Le progrès est toutefois réel pour l'ensemble du Canada si l'on considère que, au terme de l'élection fédérale de 1984, six provinces et deux territoires n'avaient élu aucune femme.

Tableau 2 : Nombre et pourcentage de femmes siégeant à la Chambre des communes par province et territoire, 1984 et 1988

Province/territoire	Nombre total de circonscriptions par province, 1988	Nombre de députées		% d'élues en 1988
		1988*	1984**	
Colombie-Britannique	32	6	4	18,7
Alberta	26	2	1	7,6
Saskatchewan	14	0	0	0,0
Manitoba	14	1	0	7,1
Ontario	99	12	8	12,1
Québec	75	13	14	17,3
Nouvelle-Écosse	11	2	0	18,1
Nouveau-Brunswick	10	0	0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	4	1	0	25,0
Terre-Neuve	7	0	0	0,0
Yukon	1	1	0	100,0
Territoires du Nord-Ouest	2	1	0	50,0
Total	**295**	**39**	**27**	**13,2**

Source : Élections Canada, 1989.

Notes : Le nombre total de circonscriptions a augmenté pour trois provinces entre 1984 et 1988. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont gagné chacune quatre sièges et l'Alberta, cinq, faisant passer le total d'élu-e-s de 282 en 1984 à 295 en 1988.

* Une femme s'est ajoutée en 1989 au cours d'élections partielles en Alberta, portant le nombre de députées de l'Alberta à 3 (11,5 %) et le total des élues à 40 (13,5 %).

** Deux femmes se sont ajoutées entre les élections de 1984 et celles de 1988 : l'une en Ontario et l'autre au Yukon. Elles ne sont pas incluses dans les totaux pour 1984.

Si l'on compare les chiffres des tableaux 3 et 4, on constate qu'en 1988 le Parti progressiste conservateur du Canada (PPC) a présenté 37 candidates dont 21 furent élues, par opposition à 23 dont 19 élues en 1984. Le Parti libéral du Canada (PLC), quant à lui, a présenté en 1988 53 candidates dont 13 furent élues, comparativement à 47 dont cinq élues en 1984. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) a eu pour ces deux élections le plus grand nombre de candidates : 64 en 1984 et 84 en 1988; mais seulement trois l'emportèrent en 1984 et cinq en 1988. Un nombre important de femmes, soit 128, représentaient des tiers partis ou se présentaient comme indé-

pendantes aux élections de 1988, tandis qu'elles étaient au nombre de 83 en 1984; mais, pour ces deux élections, aucune n'accéda à la Chambre. En 1989, toutefois, Deborah Grey fut élue au cours d'élections partielles en Alberta pour le Reform Party.

Tableau 3 : Élections fédérales 1988 — nombre de candidates par province/territoire et par parti politique

Province/territoire	Candidates									
	Total	Élues	PLC	Élues	PPC	Élues	NPD	Élues	Autres	Élues
Colombie-Britannique	43	6	6	0	6	2	9	4	22	0
Alberta	31	2*	8	0	2	2	7	0	14	0
Saskatchewan	7	0	3	0	1	0	1	0	2	0
Manitoba	8	1	2	0	1	1	1	0	4	0
Ontario	107	12	17	7	11	5	35	0	44	0
Québec	86	13	11	2	16	11	17	0	42	0
Nouvelle-Écosse	7	2	3	2	0	0	4	0	0	0
Nouveau-Brunswick	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	5	1	1	1	0	0	4	0	0	0
Terre-Neuve	3	0	1	0	0	0	2	0	0	0
Yukon	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Territoires du Nord-Ouest	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Total	**302**	**39***	**53**	**13**	**37**	**21**	**84**	**5**	**128**	**0**

Source : Élections Canada, 1989.

Note : * Une femme s'est ajoutée en 1989 pour l'Alberta, portant le total d'élues en provenance de cette province à trois et le nombre total de femmes siégeant à la Chambre des communes à 40. Il s'agit de Deborah Grey, représentant le Reform Party, un tiers parti.

Tableau 4 : Élections fédérales 1984 — nombre de candidates et d'élues par parti politique

Parti	Candidates	Élues
Parti progressiste conservateur	23	19
Parti libéral	47	5
Nouveau Parti démocratique	64	3
Autres	83	0
Total	**217**	**27**

Source : Élections Canada, 1990.

Aux dernières élections fédérales, 302 femmes ont posé leur candidature, contre 1 272 hommes, soit une représentation de moins de 20 % (tableau 5). Précisons que sur un total de 295 circonscriptions, le Parti conservateur avait présenté 258 candidats et 37 candidates (12,5 %), les libéraux, 242 candidats et 53 candidates

(18 %), le NPD, 211 candidats et 84 candidates (28,4 %); par ailleurs, 562 hommes et 128 femmes (18,5 %), soit près de la moitié de l'ensemble des candidates, se sont présentés pour des tiers partis ou à titre indépendant, avec des chances de succès pratiquement nulles[15].

Tableau 5 : Élections fédérales 1988 — candidatures par sexe et par province/territoire

Province/territoire	Nombre total de circonscriptions	Nombre total de candidatures (F + H)	Candidats	Candidates	% de femmes
Colombie-Britannique	32	226	183	43	19,0
Alberta	26	167	136	31	18,5
Saskatchewan	14	57	50	7	12,2
Manitoba	14	86	78	8	9,3
Ontario	99	513	406	107	20,8
Québec	75	386	300	86	22,2
Nouvelle-Écosse	11	46	39	7	15,2
Nouveau-Brunswick	10	43	40	3	6,9
Île-du-Prince-Édouard	4	14	9	5	35,7
Terre-Neuve	7	23	20	3	13,0
Yukon	1	4	3	1	25,0
Territoires du Nord-Ouest	2	9	8	1	11,1
Total	**295**	**1 574**	**1 272**	**302**	**19,2**

Source : Élections Canada, 1989.

Selon le tableau 6, les hommes ont encore de bien meilleures chances que les femmes d'être élus, même si le pourcentage de candidates élues a plus que doublé entre 1980 et 1988, passant de 6,4 % à près de 13 %. Néanmoins, ce pourcentage est resté stationnaire entre 1984 et 1988, alors que le nombre total de candidates est passé de 217 à 302, une augmentation de 28 %[16].

Tableau 6 : Pourcentage de candidates et de candidats élus aux élections fédérales selon le sexe, 1972-1988

Année d'élection	% des candidates élues	% des candidats élus
1972	7,6	25,6
1974	7,2	20,4
1979	5,1	22,1
1980	6,4	20,0
1984	12,8	20,6
1988	12,9	20,1

Source : Pour les années 1972 à 1984, voir Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *Les femmes et la politique : à quand la véritable égalité?* (Ottawa : 1987), et pour 1988, renseignements compilés à partir de données d'Élections Canada, 1989.

De 27 femmes élues en 1984, le Parlement fédéral est passé à 39 en 1988 (tableau 2); pour quels partis les femmes se sont-elles fait élire en plus grand nombre? En 1988, les libéraux ont fait élire huit femmes de plus qu'en 1984, les conservateurs, deux de plus et les néo-démocrates, deux de plus également. Mais il faut tenir compte du fait que, en 1988, le Parti conservateur a perdu un total de 42 sièges, passant de 211 personnes élues en 1984 à 169 en 1988. Les libéraux ont gagné au cours du même intervalle 43 nouveaux représentants et représentantes, passant d'un total de 40 en 1984 à 83 en 1988. Quant au NPD, il a gagné 13 nouveaux sièges, passant de 30 personnes élues en 1984 à 43 en 1988[17].

Il faut prendre en considération, dans l'analyse de ces données, les résultats électoraux d'ensemble et les effets du mode de scrutin en vigueur au Canada. Les élections fédérales et provinciales reposent sur le système uninominal à un tour, où chaque électeur et électrice a une voix et n'appuie qu'une seule personne, qui porte les couleurs d'un parti politique ou encore se présente à titre indépendant. Dans la circonscription, la personne ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élue; pour ce qui est de la province ou du pays, le parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges forme le gouvernement. Ce système, hérité des traditions parlementaires britanniques, a fait l'objet de nombreuses critiques quant à sa capacité réelle de représenter tous les intérêts et les groupes de notre société. Notons que les conventions parlementaires, au Canada, comme la discipline de parti qui oblige les député-e-s à voter selon la ligne du parti, sont le fait de traditions non écrites qui n'ont jamais été officiellement sanctionnées dans des chartes ou des lois.

Enfin, le pays est divisé en circonscriptions électorales à partir de deux critères, soit la taille de la population et la superficie. Mentionnons que le nombre total de circonscriptions électorales pour l'ensemble du Canada est passé de 282 en 1984 à 295 en 1988, offrant 13 nouveaux sièges. Nous avons cherché à savoir combien de femmes avaient brigué l'investiture dans chaque circonscription électorale, mais les partis politiques ne consignent pas ces données. Seul le Parti libéral avait quelques statistiques, mais fragmentaires et incomplètes.

On constate que l'élection fédérale de 1988 a confirmé une tendance à la hausse du nombre de femmes élues d'élection en élection. Néanmoins, le rythme de progression demeure très lent et aléatoire, en partie parce qu'aucun mécanisme, à l'heure actuelle, n'oblige les partis politiques à accroître la représentation des femmes. Ainsi, si les femmes continuaient de gagner le même nombre de sièges qu'entre 1984 et 1988, et si le nombre de sièges restait constant à 295, il faudrait encore neuf élections, soit près de 45 ans, pour en arriver à un nombre égal d'hommes et de femmes à la Chambre des communes. Et encore faudrait-il compter sur une croissance continue, alors que des reculs sont probables en l'absence de mesures précises pour faire augmenter le nombre de femmes élues.

D'autres indicateurs permettent cependant d'envisager de nombreux changements positifs pour les femmes en politique fédérale. Par exemple, l'adoption d'objectifs numériques pour le choix des délégué-e-s à un congrès pour la direction d'un parti fédéral est certes encourageante.

Ainsi, le congrès de 1990 pour la direction du Parti libéral, au cours duquel Sheila Copps a brigué les suffrages, devait réunir en théorie autant de femmes que d'hommes. C'était la première fois qu'un cadre numérique était imposé pour le choix des délégué-e-s à un congrès pour la direction d'un parti fédéral. Chacune des constituantes du parti devait en effet choisir un total de 12 délégué-e-s, dont quatre hommes, quatre femmes et quatre jeunes de moins de 30 ans, soit deux jeunes hommes et deux jeunes femmes. Cependant, comme les député-e-s libéraux et les sénateurs et sénatrices (soit une majorité d'hommes) sont aussi parmi les délégué-e-s, on en arrive en pratique à un plus grand nombre d'hommes que de femmes.

Lors de son congrès de 1989, qui a mené à l'élection d'Audrey McLaughlin comme chef du Parti (la première femme à diriger un parti politique fédéral au Canada), le Nouveau Parti démocratique n'avait pas d'objectif numérique, une telle mesure étant difficilement applicable à toutes les constituantes de ce parti, qui recrute 30 % de son effectif dans des unités syndicales regroupant essentiellement des hommes. Néanmoins, les associations des circonscriptions devaient, dans la mesure du possible, envoyer une proportion importante de femmes au congrès de 1989. Mentionnons également que le NPD attribue la moitié des 20 postes de l'exécutif national à des femmes en utilisant, pour répartir ces fonctions internes, un cadre numérique.

Du côté du Parti progressiste conservateur, les statuts en vigueur pour le choix des délégué-e-s aux congrès nationaux précisent que chaque circonscription doit normalement choisir six personnes, dont au moins une femme et au moins un homme. Ce système est donc loin d'assurer une parité des sexes dans les congrès, même s'il ne l'empêche pas en théorie.

La politique provinciale et territoriale

Si les femmes ont progressé lentement en politique fédérale au cours des années 80, comme nous avons pu le constater, il est intéressant de noter qu'elles ont gagné plus de terrain en politique provinciale et territoriale. La lecture du tableau 7 montre en effet qu'entre 1986 et 1989, toutes les régions du Canada ont maintenu ou augmenté le nombre d'élues aux assemblées législatives. Dans le cas de l'Ontario, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre de femmes élues a plus que doublé en une seule élection. Il reste toutefois qu'aucune région n'a atteint un pourcentage de femmes élues se rapprochant des 50 %.

Malgré le nombre encore relativement peu élevé de femmes élues en politique provinciale, elles sont néanmoins présentes dans les divers cabinets, jouissant d'un pouvoir d'influence appréciable à titre de ministres. Toutes proportions gardées, les données du tableau 8 montrent en effet que les femmes élues occupent un poste de ministre dans une proportion plus élevée que les hommes. Il faut cependant éviter d'en tirer des conclusions puisque le nombre de femmes élues est très peu élevé.

Tableau 7 : Représentation des femmes aux assemblées législatives, par province et territoire, 1989 et 1986

Province/territoire	Nombre total de sièges	Nombre de députées		% de députées	
	1989	1989	1986	1989	1986*
Colombie-Britannique	69	10	6	14,4	9,5
Alberta	83	13	6	15,6	7,0
Saskatchewan	64	5	5	7,8	7,8
Manitoba	57	9	7	15,7	12,2
Ontario	130	21	9	16,1	7,2
Québec	125	23	18	18,4	14,7
Nouvelle-Écosse	52	3	3	5,7	5,7
Nouveau-Brunswick	58	7	3	12,0	5,1
Île-du-Prince-Édouard	32	7	2	21,8	6,2
Terre-Neuve	52	2	1	3,8	1,9
Yukon	16	4	2	25,0	12,5
Territoires du Nord-Ouest	24	2	2	8,3	8,3

Source : Renseignements obtenus par téléphone auprès des services des communications des gouvernements des provinces et des territoires.

Note : * Le nombre total de sièges a varié entre 1986 et 1989 pour certaines provinces.

Tableau 8 : Nombre de femmes ministres aux différentes assemblées législatives et pourcentage de ministres par sexe, selon le total d'élu-e-s, 1989

Province/territoire	Nombre total de ministres* (F + H)	Nombre de femmes ministres	% de femmes ministres	% de femmes ministres sur le total de femmes élues	% d'hommes ministres sur le total d'hommes élus
Colombie-Britannique	23	1	4,3	10,0	37,2
Alberta	27	3	11,1	23,0	34,2
Saskatchewan	20	1	5,0	20,0	11,9
Manitoba	17	3	17,6	33,0	9,4
Ontario	26	6	23,0	28,5	19,6
Québec	30	6	20,0	26,0	23,5
Nouvelle-Écosse	22	0	0,0	0,0	44,8
Nouveau-Brunswick	24	4	16,6	57,1	39,2
Île-du-Prince-Édouard	11	2	18,2	28,5	36,0
Terre-Neuve	15	1	6,6	50,0	28,0
Yukon	5	1	20,0	25,0	33,3
Territoires du Nord-Ouest	8	2	25,0	100,0	27,2

Source : Renseignements obtenus par téléphone auprès des services des communications des gouvernements des provinces et des territoires.

Note : * Incluant le premier ministre.

Le Canada compte également plusieurs femmes à la tête de partis politiques provinciaux, toutes ayant été élues au cours des années 80 : Alexa McDonough dirige le NPD en Nouvelle-Écosse depuis 1980; Elisabeth Weir, le NPD au Nouveau-Brunswick depuis 1983; Sharon Carstairs, le Parti libéral au Manitoba depuis 1984; Linda Haverstock, le Parti libéral en Saskatchewan depuis 1989; et Barbara Baird-Filiter, le Parti conservateur au Nouveau-Brunswick depuis 1989. Néanmoins, aucune de ces femmes n'est première ministre de sa province et jamais une femme n'a été à la tête d'une province ou d'un territoire.

[**Note de l'éditeur :** Au moment de mettre sous presse, nous constatons avec satisfaction que les femmes continuent d'accroître leur présence en politique provinciale. Bien que le nombre total de candidates à l'élection du 6 septembre 1990, en Ontario, ait été moins élevé qu'à l'élection de 1987, passant de 96 à 85, le taux de succès des candidates s'est accru : de 20,8 % qu'il était en 1987, il est en effet passé à 32,9 % en 1990. Vingt-huit femmes (21,5 %) ont été élues à l'assemblée législative de l'Ontario, par rapport à 21 élues (16,5 %) à l'élection précédente. Les femmes détiennent 19 des 74 sièges du gouvernement NPD majoritaire, une proportion de 25,6 %, ainsi que 11 postes de ministre, un record. De plus, deux des comités ministériels les plus influents, soit le Conseil de gestion du gouvernement et le Conseil des politiques et des priorités du Conseil des ministres, ont adopté la parité entre les sexes dans leur composition. Au Manitoba, à l'élection du 12 septembre 1990, les femmes ont également accédé en plus grand nombre à l'assemblée législative. Onze femmes (19,2 %) ont été élues, par opposition à neuf (15,7 %) en 1988.]

La politique municipale

La progression des femmes en politique municipale, principalement dans les grands centres urbains, se fait plus rapidement qu'en politique fédérale et provinciale. Les renseignements fragmentaires que nous possédons sur la question[18] montrent qu'en Saskatchewan, par exemple, les femmes constituaient, en 1989, 29,6 % des personnes siégeant aux conseils municipaux des 37 municipalités du nord de la province et y occupaient 10,8 % des postes à la mairie[19]. Au Québec, où l'on tient des statistiques détaillées, depuis 1978, sur l'évolution de la représentation des femmes en politique municipale, ces dernières détiennent 14,3 % des postes aux conseils municipaux, mais seulement 5,5 % des postes à la mairie[20]. En 1978, le Québec comptait 11 mairesses, soit moins de 1 % du nombre total de maires en poste et, au cours des années 80, ce pourcentage a augmenté graduellement pour atteindre 5,5 %. Il est intéressant de noter que pendant cette période, des femmes ont réussi pour la première fois à se faire élire à la tête de villes comptant plus de 30 000 habitants, alors qu'auparavant elles étaient presque exclusivement à la tête de petites municipalités de moins de 5 000 habitants. Dans l'ensemble des municipalités québécoises, le nombre de femmes élues aux postes de conseillères a augmenté de façon notable entre 1980 et 1989, passant de 339 en 1980 (4,1 % de l'ensemble des postes) à 1 314 en 1988 (14,3 %). Par ailleurs, 61 % des conseils municipaux, en 1987, comprenaient au moins une femme. En outre, dans le nord du Québec, le tiers du corps élu dans les municipalités autochtones était composé de

femmes. Le village de Kangiqsujuaq a élu, en 1989, un conseil municipal dont cinq des sept membres étaient des femmes, incluant une mairesse[21]. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les femmes occupent 18 % des sièges aux conseils municipaux et 14 % des postes de maires[22].

Il est à noter que le pourcentage de femmes élues aux conseils municipaux des grandes villes canadiennes est sensiblement plus élevé que les pourcentages de représentation aux instances provinciales et fédérales. Et même si nous ne disposons que de données partielles sur la présence des femmes en politique municipale pour l'ensemble des régions du Canada, l'exemple du Québec montre que, dans cette province, les femmes sont nettement plus présentes dans les conseils des grandes villes (Montréal et Québec) que dans l'ensemble du territoire. Dans les pays nordiques d'Europe, on a observé la même tendance : les femmes sont plus présentes en politique locale dans les régions urbaines que dans les régions rurales[23].

Le tableau 9 montre que, dans l'ensemble des données exposées jusqu'à maintenant, ce sont les pourcentages de femmes siégeant aux conseils des grandes villes canadiennes qui sont les plus élevés. En effet, 9 des 12 grandes villes canadiennes comptaient 25 % ou plus de femmes élues à leur conseil, Edmonton ayant une bonne longueur d'avance avec 53,8 % de conseillères et une mairesse à sa tête, Jan Reamer, élue en 1989.

Tableau 9 : Nombre et pourcentage de femmes siégeant au conseil municipal dans un ensemble de grandes villes canadiennes, 1989

Ville	Nombre total d'élu-e-s (incl. maire)	Année de la dernière élection	Nombre de conseillères	% de conseillères
Edmonton	13	1989	7	53,8
Calgary	14	1989	6	42,8
Saint-Jean (T.-N.)	5	1985	2	40,0
Ottawa	15	1988	5	33,3
Régina	10	1988	3	30,0
Vancouver	10	1988	3	30,0
Québec	22	1989	6	27,2
Montréal	60	1986	15	25,0
Toronto	24	1988	6	25,0
Halifax	13	1988	3	23,0
Winnipeg	30	1989	6	20,0
Frédéricton	12	1989	2	16,6

Source : Contacts téléphoniques avec les hôtels de ville, 1989.

Diverses théories peuvent expliquer la plus forte représentation des femmes en politique municipale. D'abord, les déplacements inhérents aux charges électives provinciales, territoriales et fédérales constituent un fardeau supplémentaire pour beaucoup de femmes, compte tenu de leurs responsabilités familiales. Ensuite, briguer un poste en politique municipale exige moins de ressources financières,

d'où un obstacle de moins pour les femmes qui, dans l'ensemble, n'ont pas facilement accès à des réseaux financiers. Enfin, il se peut que les questions abordées en politique municipale aient plus d'attrait pour les femmes. Quant à leur participation moins marquée dans les petites municipalités et les régions rurales, elle tient peut-être au fait que certains des dossiers qui y sont traités relèvent moins de leurs champs de responsabilités traditionnels (voir également la note 23).

Les conseils de bande

La *Loi sur les Indiens* crée les bandes en tant qu'institutions à la base du gouvernement indien. Elle détermine la composition des bandes et le mode d'élection, lui confère des pouvoirs et définit ses rapports avec les gouvernements provinciaux. La Loi réglemente également la gestion des terres de la réserve et l'activité économique de la bande. Aux termes de la *Loi sur les Indiens*, les bandes sont des gouvernements subalternes, un peu comme les conseils municipaux. Un gouvernement subalterne ne possède que les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi d'habilitation (dans le cas présent, la *Loi sur les Indiens*), et son pouvoir de légiférer se limite à l'élaboration de statuts administratifs conformes à cette loi. Dans cette optique, les bandes sont mandatées par le gouvernement fédéral pour le conseiller et pour offrir des services en son nom.

Il ne devrait étonner personne que les peuples autochtones ne partagent pas cette optique. Beaucoup d'entre eux soutiennent qu'ils sont fondamentalement compétents, c'est-à-dire qu'ils ont l'autorité pour se gouverner, et dans de nombreux cas, les structures politiques autochtones coexistent avec les conseils de bande. Rappelons que la culture de nombreux peuples autochtones accordait traditionnellement aux femmes un assez grand pouvoir économique et social. Par exemple, jusqu'au XIX[e] siècle, les femmes iroquoises aînées se chargeaient d'élire les anciens du conseil, soit le plus important corps dirigeant de leur société, et jouissaient d'un droit de *veto* en matière de guerre et de paix. Encore aujourd'hui, chez les Mohawks, les aînées des clans choisissent leur chef héréditaire.

En 1989, 58 conseils de bande sur 594, c'est-à-dire 8,8 %, étaient dirigés par une femme. Mais compte tenu de ce qui précède, toute évaluation du rôle et de l'influence politiques des femmes dans les sociétés autochtones ne doit pas s'arrêter aux simples statistiques de représentation aux conseils de bande[24].

Les femmes en politique ailleurs dans le monde

Les tendances de la représentation politique des femmes au Canada se comparent-elles à celles que l'on peut observer ailleurs dans le monde? Il est difficile de répondre à cette question, car le Canada, avec ses structures de démocratie libérale, appartient à une catégorie bien précise de régime politique. De plus, la reconnaissance de droits politiques formels aux femmes ne s'est pas faite partout dans le monde en même temps[25], et ce droit a parfois mis du temps à s'exercer. Les femmes de Jordanie, par exemple, qui ont officiellement obtenu le droit de vote en

1974, ont voté pour la première fois en 1989, puisque aucune élection ne s'est tenue dans l'intervalle. Elles ont également acquis le droit de représentation et 12 femmes, sur un total de 652 personnes, sollicitaient un mandat électoral en 1989[26].

Aux États-Unis, où les suffragettes furent parmi les premières à militer, au XIX^e siècle, et où les groupes féministes sont parmi les mieux organisés, la représentation politique des femmes à l'échelle nationale reste encore très faible : de 4 % qu'elle était au Congrès en 1975, elle n'est passée qu'à 5 % en 1988[27]. Mais dans les États, cette représentation s'est sensiblement améliorée, passant de 4,5 % en 1971 à 15,8 % en 1988[28].

Au Congrès, deux Américaines seulement étaient sénatrices en 1988, sur 100 personnes élues, soit le même nombre qu'en 1960, et aucune n'a été élue entre 1972 et 1978. En fait, les États-Unis continuent d'être parmi les pays ayant les plus faibles pourcentages de femmes élues en politique nationale, bien que les femmes aient fait des percées sur le plan local[29]. La situation devrait toutefois s'améliorer, grâce à la mise sur pied d'organisations de femmes visant à promouvoir l'accès des femmes à la politique et à mettre en œuvre des campagnes de financement. L'argent est en effet un obstacle de première importance dans ce contexte, compte tenu des sommes astronomiques qu'il faut dépenser pour se faire élire.

En 1974, les Américaines ont créé le Women's Campaign Fund, un regroupement qui existe toujours et qui a des liens étroits avec les femmes des partis démocrate et républicain. Ce groupe s'occupe de campagnes de financement pour les candidates et se tire très bien d'affaire. Un autre organisme, le International Institute for Women's Political Leadership, présidé par Geraldine Ferraro, s'occupe de former les femmes pour l'action politique. Il offre un programme universitaire axé sur le leadership, qui s'adresse principalement aux femmes mais aussi aux hommes provenant des minorités ethniques. La formation comprend un stage où l'étudiant-e est jumelé-e à une personnalité politique. Enfin, des femmes politiques appartenant à différents ordres de gouvernement ont mis sur pied des regroupements de femmes élues, comme le Congress Women's Caucus, créé en 1977 avec l'objectif de promouvoir les dossiers des groupes féministes au sein de l'appareil politique.

En Europe, la situation des femmes en politique varie énormément selon les régions. En France, les femmes comptaient en 1986 pour moins de 6 % des député-e-s à l'échelle nationale et pour moins de 4 % des maires, mais elles occupaient 14 % des sièges aux conseils municipaux[30]. En Suisse, les femmes ont acquis le droit de vote sur le plan national en 1971, mais ce droit leur est encore refusé sur le plan local dans certains cantons[31]. Néanmoins, la Suisse compte plus de femmes élues à l'échelle nationale (10,5 % aux élections de 1987) que la France (5,8 % en 1986)[32].

Les pays nordiques possèdent sur ce terrain une bonne longueur d'avance et leur situation exceptionnelle a retenu l'attention des médias et des féministes au cours des dernières années. Ils constituent en fait la région du monde où les pourcentages de femmes élues en politique sont les plus élevés. En 1987, les femmes comptaient pour 30 % des élu-e-s en politique nationale en Finlande, pour 29 % en Suède, pour 25 % au Danemark et pour 34 % en Norvège, qui avait à sa tête la féministe Gro Harlem Bruntland, défaite aux élections de 1989. L'Islande s'est

également distinguée, non pas par le pourcentage de femmes élues (13 sur 63 en 1988, soit 20 %), mais par le fait que des femmes de ce pays ont formé un mouvement politique, l'Alliance des femmes, qui comptait en 1988 six élues parmi les 13 femmes siégeant au parlement islandais[33]. C'est également une femme qui occupe le poste de présidente de la République, Vigdis Finnobogadottir, élue depuis 1980. Cette présidente, dont le poste est hautement symbolique, jouit néanmoins d'un important pouvoir, celui de choisir le ou la chef du gouvernement dans un pays où, avec un mode de scrutin proportionnel, aucun parti politique n'obtient de majorité et où les gouvernements sont fondés sur des alliances entre plusieurs formations politiques. Dans ce contexte, l'Alliance des femmes, avec un programme politique ouvertement féministe et centré prioritairement sur les intérêts communs à l'ensemble des femmes islandaises, a réussi à s'approprier une certaine influence au parlement islandais, de même qu'un appui considérable de la part des femmes du pays.

À quoi doit-on attribuer la percée des femmes dans les structures politiques des pays nordiques? Des recherches ont montré que ces pays ont en commun certaines caractéristiques : une faible population, culturellement homogène et presque entièrement alphabétisée, un système électoral basé sur la représentation proportionnelle, et des valeurs sociales où l'on reconnaît le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Plus qu'ailleurs, ils ont pris en charge les tâches liées aux enfants grâce à l'adoption d'un ensemble de mesures permettant de transférer une partie des responsabilités familiales à l'État[34]. Si les aspects sociaux et culturels propres aux pays nordiques semblent avoir favorisé la venue des femmes en politique, il faut également prendre en considération l'impact d'un système à représentation proportionnelle et les multiples possibilités qu'il offre dont celle, plus facilement applicable, d'établir des objectifs numériques.

En Norvège, le Parti travailliste, l'une des grandes formations politiques de ce pays, a décidé en 1983 d'adopter un cadre numérique en fonction duquel 40 % des noms, sur les listes de candidatures, devaient être des femmes. À l'élection de 1985, 42 % des élu-e-s de ce parti étaient des femmes[35]. D'autres partis, en Norvège, ont également adopté ce principe. En fait, cette mesure semble avoir un impact sur la composition de l'élite politique. Pourquoi la Norvège a-t-elle accepté d'introduire de telles mesures? Plusieurs explications sont possibles. D'une part, le pays a depuis fort longtemps montré une sensibilité particulière à la représentation de tous les groupes socio-économiques au Parlement; le principe de représentativité joue un rôle important dans le processus de sélection et de désignation des candidatures. Ce trait de la culture politique norvégienne a donc peut-être permis une plus grande sensibilité à la revendication d'une véritable représentation politique des femmes[36].

D'autre part, les groupes de femmes, en Norvège, sont des acteurs politiques de premier plan depuis longtemps. Mais avec l'avènement de revendications de plus en plus centrées sur l'État, où le pouvoir politique devient le lieu par excellence de réponse aux revendications, les groupes de femmes de Norvège ont pris conscience de l'importance d'une représentation politique de leurs intérêts et ont ainsi cherché à pénétrer les lieux de pouvoir politique. Cette percée des femmes est aussi vue comme un signe que les hommes ont commencé à déserter le pouvoir politique, de plus en plus perçu comme lieu de non-pouvoir, au profit des institutions financières

et des lieux de pouvoir économique[37]. Peu d'indications nous permettent cependant de croire que le pouvoir politique serait davantage en perte de vitesse en Norvège qu'ailleurs dans le monde. Il est évident que le pouvoir politique, n'importe où, ne constitue pas un pouvoir illimité pour ceux et celles qui le détiennent, ce qui est d'ailleurs fort salutaire pour la démocratie parlementaire.

Au Canada, par exemple, le pouvoir de formuler des lois est principalement concentré entre les mains de quelques membres du Parlement, les ministres. Les député-e-s votent ensuite sur les projets de loi, qui sont adoptés sans difficulté quand un gouvernement est majoritaire. Toutefois, les député-e-s de l'opposition, tout comme les simples député-e-s du parti majoritaire, peuvent examiner et essayer de modifier les projets de loi soumis aux commissions parlementaires où ils et elles siègent, sans toutefois pouvoir en changer la substance. Le pouvoir politique est donc plus concentré au sein des conseils des ministres. Et là encore, tous les ministres ne jouissent pas du même pouvoir.

Comme au Canada, la représentation politique des femmes ailleurs dans le monde est très inégale. Notons toutefois que les femmes ont fait des progrès dans des pays où leurs droits sont encore très fragiles. Plusieurs femmes ont pu accéder à la tête de leur pays parce qu'un homme de leur famille est mort pour des raisons politiques. Au Pakistan, Benazir Bhutto a bénéficié de l'image d'un père. Corazon Aquino, aux Philippines, a choisi l'engagement politique pour continuer à tracer le chemin de son mari défunt, tout comme Violeta Chamorro plus récemment au Nicaragua. Enfin, d'autres femmes sont aussi à la tête de gouvernements nationaux : Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, Eugenia Charles en Dominique. Dans certains contextes, le fait qu'une femme soit à la tête du gouvernement constitue un puissant symbole, capable de faire avancer l'émancipation des femmes sur de nombreux plans.

Les femmes dans les lieux d'influence

Nous avons jusqu'ici analysé le rapport des femmes à la politique en nous concentrant sur les femmes élues. D'autres lieux confèrent toutefois, au Canada, la possibilité d'exercer un pouvoir moins officiel mais de nature politique, c'est-à-dire capable d'influencer le devenir d'une société. La magistrature, le Sénat et les postes de haut rang dans la fonction publique canadienne — qu'il s'agisse de siéger à une commission ou au conseil d'administration d'un organisme doté d'un certain pouvoir d'influence — constituent des lieux de ce type. L'étude de la présence des femmes dans ces postes, dont les titulaires sont nommé-e-s par le gouvernement, permet également d'évaluer l'effort réel fait par le parti au pouvoir pour accroître la représentation des femmes.

Les femmes et la magistrature

La magistrature possède un immense pouvoir d'influence, celui d'interpréter les lois écrites par les élu-e-s, en fonction des valeurs d'une société. Madame Bertha Wilson, juge à la Cour suprême du Canada, a déclaré qu'elle avait la profonde conviction que l'augmentation du nombre de femmes juges allait modifier le système judiciaire canadien[38]. Or, où en sont les femmes dans ces lieux?

En janvier 1990, le Canada comptait neuf juges à la Cour suprême du pays, dont trois femmes, et 850 juges fédéraux, dont 73 femmes, soit moins de 10 %[39]. Pour ce qui est des tribunaux de compétence provinciale, le tableau 10 nous donne un aperçu de la situation.

Tableau 10 : Nombre et pourcentage de femmes juges à des tribunaux de compétence provinciale et territoriale, par province et territoire, 1990

Province/territoire	Nombre total de juges* (H + F)	Nombre de femmes juges	% de femmes
Colombie-Britannique	118	12	10,1
Alberta	109	7	6,4
Saskatchewan	50	2	4,0
Manitoba	39	4	10,2
Ontario	272	18	6,6
Québec	279	21	7,5
Nouveau-Brunswick	27	3	11,1
Nouvelle-Écosse	26	2	7,6
Terre-Neuve	26	1	3,8
Île-du-Prince-Édouard	inc.	0	0,0
Yukon	inc.	0	0,0
Territoires du Nord-Ouest	5	1	20,0

Source : Ministères de la justice ou équivalents des provinces et territoires, 1990.

Notes : * Incluant les juges surnuméraires.
Les catégories de tribunaux considérés ne sont pas les mêmes pour toutes les provinces et territoires, ce qui explique les grandes variations dans le nombre total de juges.
inc. = chiffres inconnus

Au cours des années à venir, on devrait en principe s'attendre à une hausse substantielle du nombre de femmes juges. D'abord, le nombre de diplômées des facultés de droit n'a cessé d'augmenter depuis les dernières années, ce qui a entraîné une forte hausse du nombre d'avocates. Il n'y aurait donc pas de difficulté à recruter en nombre des candidates compétentes, et la volonté d'atteindre la parité entre les sexes sera un facteur déterminant. Par ailleurs, l'Ontario vient d'introduire un système de sélection des nouveaux et nouvelles juges où les candidatures seront évaluées en fonction des compétences personnelles, sans égard aux contacts partisans, un processus qui mériterait d'être considéré dans les autres provinces.

Les femmes dans l'appareil gouvernemental fédéral

Le gouvernement fédéral canadien est une machine extrêmement complexe, aux ramifications multiples. C'est également le plus gros employeur du Canada. Quelle place les femmes occupent-elles dans les nombreuses commissions, les conseils et les postes de haute direction des ministères? Il importe d'examiner cette question pour deux raisons. D'abord, parce que ces structures jouissent, dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, d'un degré d'influence certain, bien que variable, sur le processus de prise de décision et de gestion des intérêts de l'État canadien. Ensuite, parce que le fait de détenir une fonction symbolique de pouvoir social permet d'entrer dans différents réseaux et de se faire connaître, ce qui peut constituer un atout appréciable pour entreprendre une carrière en politique. Mais le gouvernement fédéral donne-t-il l'exemple à la société canadienne en nommant un nombre important de femmes dans les lieux de pouvoir?

Le Secrétariat des nominations du Cabinet du Premier ministre se charge des nominations aux commissions, organismes et conseils fédéraux, sous réserve de l'approbation du conseil des ministres. Ce dernier doit également approuver les nominations des chefs de mission (ambassades, hauts-commissariats, délégations) et des cadres supérieur-e-s de la fonction publique (sous-ministres). Les nominations aux postes cadres au-dessous de l'échelon de sous-ministre (c'est-à-dire les hauts gestionnaires jusqu'aux sous-ministres adjoint-e-s) sont la responsabilité de la Commission de la fonction publique.

Le tableau 11, qui représente les nominations par décret faites pour des postes à temps plein, montre qu'au 1er janvier 1990, les femmes occupaient 181 postes sur un total de 625, soit 29 % de ceux-ci, alors qu'en 1986 elles occupaient 67 postes sur 417, soit une représentation de 16 %.

Tableau 11 : Personnes occupant un poste à temps plein dans les sociétés d'État, commissions, organismes et conseils fédéraux, par sexe, 1986 et 1990

	1986				1990			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Organismes, commissions, conseils, sociétés d'État	299	83,3	60	16,7	388	69,5	170	30,5
Ministères	51	87,9	7	12,1	56	83,5	11	16,5
Total	**350**	**83,9**	**67**	**16,1**	**444**	**71,0**	**181**	**29,0**

Source : Bureau du Conseil Privé, Ottawa, 1990.

Si l'on tient compte des nominations à plein temps et à temps partiel (tableau 12), on constate que le progrès se fait beaucoup plus lentement.

Tableau 12 : Femmes nommées par décret aux commissions, organismes, conseils fédéraux et sociétés d'État, postes à temps plein et à temps partiel, 1986-1989

Année	Nominations totales	Nombre de femmes nommées	Pourcentage
1986	1 995	502	25,2
1987	2 211	574	26,0
1988	2 464	720	29,2
1989	2 494	743	29,8

Source : Bureau du Conseil Privé, Ottawa, 1989.

Quant à la répartition des postes occupés par des femmes auprès de ces commissions, organismes, conseils fédéraux et sociétés d'État, elle est très inégale, comme on peut le constater au tableau 13.

Tableau 13 : Représentation des femmes et des hommes auprès de certains organismes, commissions, conseils fédéraux et sociétés d'État, 1990

Organisme	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Postes vacants	% de femmes*
Banque du Canada	4	7	1	36,3
Commission canadienne des pensions	5	19	0	20,8
Commission canadienne du blé	1	4	0	20,0
Commission canadienne du lait	0	3	0	0,0
Commission des relations de travail dans la Fonction publique	2	8	1	20,0
Conseil canadien des normes	9	44	4	16,9
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	4	11	0	26,6
Conseil de recherches médicales du Canada	4	16	1	20,0
Conseil national de commercialisation des produits agricoles	1	2	0	33,3
Office national de l'énergie	3	8	0	27,2
Pétro-Canada	3	12	0	20,0
Société du crédit agricole Canada	2	4	1	33,3
Société Radio-Canada	4	9	2	30,7
Tribunal canadien de commerce extérieur	2	6	0	25,0

Source : Sondage réalisé au téléphone en octobre 1990.
Note : * Les postes vacants sont exclus de ces pourcentages.

Pour ce qui est des nominations aux postes de haute direction de la fonction publique fédérale, le tableau 14 montre l'évolution entre 1984 et 1989. En 1984, 12 % des nominations sont allées à des femmes; en 1989, la proportion est passée à 19,7 %.

Tableau 14 : Pourcentage des nominations aux postes de haute direction de la fonction publique, par sexe et par année, 1984-1989

Année	% nominations Hommes	% nominations Femmes
1984	88,0	12,0
1985	87,0	13,0
1986	85,1	14,9
1987	81,6	18,4
1988	82,4	17,6
1989	80,3	19,7

Source : Commission de la fonction publique, Direction de l'information et du contrôle des politiques, Division de l'analyse et de la gestion de l'information, 1990.

Les femmes au Sénat

Les Canadiennes ont dû livrer une bataille juridique épique au début du XX^e^ siècle pour avoir accès au Sénat. Selon l'*Acte constitutionnel de 1867*, toute personne qualifiée pouvait être nommée sénateur. Mais il y avait controverse quant à savoir si l'on pouvait considérer que les femmes étaient des « personnes ». En 1927, cinq femmes de l'Alberta demandèrent à la Cour suprême du Canada une interprétation officielle du mot « personne ». La Cour rendit son jugement : les femmes n'étaient pas des « personnes ». Jusqu'en 1949, le tribunal de dernière instance pour le Canada était le comité judiciaire du Conseil Privé de la Grande-Bretagne. En 1929, celui-ci renversa le jugement de la Cour suprême et les femmes devenaient officiellement des personnes[40]. Cairine Wilson fut nommée en 1930 la première sénatrice, pour représenter l'Ontario.

En 1970, le Sénat comptait quatre femmes contre 98 hommes. En 1981, neuf femmes y siégeaient contre 95 hommes. En 1990, la représentation des femmes y est semblable à leur représentation à la Chambre des communes. Le tableau 15 montre que quatre provinces du Canada n'ont aucune représentante au Sénat, alors que le Nouveau-Brunswick, avec ses trois sénatrices sur un total de dix postes, a une représentation de 30 %.

La place des femmes dans les partis politiques

Au cours des dernières années, les grands partis politiques fédéraux ont fait montre d'une sensibilité nouvelle à la représentation des femmes dans les congrès pour l'élection d'un-e chef. Néanmoins, aucun parti n'a jusqu'à ce jour adopté de mesures pour réserver un certain nombre de circonscriptions jugées prenables par des candidates. Selon le rythme de progression de la représentation des femmes en politique fédérale, il semble que la parité des sexes ne soit pas

envisageable à court terme à moins que des mesures soient prises pour corriger la situation. Seuls les cinq États nordiques de l'Europe occidentale ont atteint des taux de représentation proches de la parité à l'échelle nationale. Or, ces pays se sont fixé des objectifs pour réserver un certain nombre de candidatures aux femmes, dans le cadre d'un système parlementaire basé sur la représentation proportionnelle[41]. Au Canada, à l'intérieur de leurs composantes respectives, les partis politiques fédéraux et provinciaux/territoriaux ont depuis fort longtemps mis en place des structures s'adressant plus particulièrement aux femmes. Ces structures ont d'ailleurs suivi le cours de l'émancipation des femmes en devenant, dans les années 70, des lieux de « prise de pouvoir » pour les femmes, alors qu'auparavant les partis n'avaient pas d'objectifs précis quant à la promotion des femmes dans leurs rangs[42].

Tableau 15 : Représentation des femmes au Sénat canadien, 1990

Province/territoire	Nombre total de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Colombie-Britannique	6	1	16,6
Alberta	6	1	16,6
Saskatchewan	6	0	0,0
Manitoba	6	1	16,6
Ontario	24	3	12,5
Québec	24	2	8,3
Nouvelle-Écosse	10	0	0,0
Nouveau-Brunswick	10	3	30,0
Île-du-Prince-Édouard	4	1	25,0
Terre-Neuve	6	1	16,6
Yukon	1	0	0,0
Territoires du Nord-Ouest	1	0	0,0
Total	**104**	**13**	**12,5**
Région*			
Provinces de l'Atlantique	2	0	0,0
Québec	2	1	50,0
Ontario	2	0	0,0
Provinces de l'Ouest	2	1	50,0
Total	**8**	**2**	**25,0**
Grand total	**112**	**15**	**13,4**

Source : Direction de l'information du Sénat canadien, octobre 1990.
Note : * Nominations effectuées en septembre 1990.

Mentionnons également que les trois principaux partis politiques fédéraux du Canada ont créé des fonds de soutien pour les candidates[43]. Une telle initiative démontre qu'il existe actuellement une conscience de la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir au sein des partis politiques, un fait qu'il n'est

plus possible de nier. Néanmoins, les sommes allouées sont très minimes compte tenu des dépenses à envisager. Les femmes sont présentes en nombre parmi les membres et à la base des partis politiques, mais plus on monte dans la hiérarchie, moins elles sont nombreuses. Pour expliquer la situation, on peut s'en remettre à un ensemble d'obstacles que doivent franchir les femmes : socialisation, responsabilités familiales souvent non partagées, non-conformité des caractéristiques socio-économiques avec le « modèle » valorisé au sein des partis politiques, faiblesse des réseaux au sein du parti, exclusion des réseaux officieux de pouvoir au sein de la structure[44]. Voilà pourquoi il importe que les partis politiques appuient différentes initiatives et se montrent réceptifs aux attentes et aux propositions formulées par les femmes actives dans leur organisation. Mais il importe tout autant que les membres des partis, à tous les échelons, aient la ferme résolution de faire les changements qui s'imposent, tant dans la structure de leur parti que dans leurs attitudes personnelles, afin de faciliter l'accroissement de la représentation des femmes en politique.

L'arrivée des femmes en politique au Canada : un long cheminement

Les données présentées dans les pages qui précèdent montrent la hausse du nombre de femmes élues au cours des années 80, mais nous en arrivons vite à un autre constat : le nombre de femmes élues en politique, à l'exception de certains conseils des grandes villes canadiennes, est encore très faible, loin des 50 %. On comprend cependant mieux aujourd'hui les principales causes de cette sous-représentation.

En premier lieu, les institutions politiques, structures érigées à l'époque où les femmes n'avaient pas de droits civiques, ne se sont pas modifiées pour intégrer la perspective des femmes lorsque celles-ci sont devenues éligibles. Or, les partis politiques reposent eux aussi sur des règles héritées des institutions politiques, et il a fallu que les femmes prennent d'assaut de l'intérieur ces partis pour qu'ils s'ouvrent à elles. Et là encore, on peut penser que ces partis sont toujours dominés par d'anciens et puissants lobbys d'hommes liés à travers ce qu'on appelle les « Old Boys Networks ».

Ensuite, l'activité politique en elle-même demande un ensemble de ressources personnelles. On valorise encore la réussite, les connaissances, les diplômes, l'argent, le prestige et l'influence quand vient le moment de pressentir d'éventuels candidats ou candidates. Sur ce terrain, les femmes tirent de l'arrière parce qu'elles sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à faire partie de cette élite. Des études sur le profil des femmes qui se portent candidates ont révélé que leurs atouts provenaient plutôt d'un travail soutenu au sein d'un groupe bénévole ou d'un parti politique que de leur situation professionnelle[45].

Enfin, les règles de la vie politique exigent souvent, particulièrement en politique provinciale et fédérale, un mode de vie incompatible avec un investissement soutenu dans sa propre vie privée. Les règles de fonctionnement des institutions politiques requièrent des semaines de travail aux heures illimitées, aux horaires imprévisibles. Or, les responsabilités parentales sont incompatibles avec un tel mode de vie[46]. À cela s'ajoute l'obstacle que peut représenter la socialisation différenciée des hommes et des femmes[47], cette socialisation ne préparant pas très bien les femmes à envisager d'occuper, pour une durée déterminée, un poste de pouvoir politique, par exemple.

En dépit d'un certain nombre d'obstacles qui expliquent en partie la sous-représentation politique des femmes, d'importants progrès ont été réalisés au cours des récentes années dans la promotion de l'égalité juridique, sociale et économique des femmes. Les batailles et les gains obtenus sur ce terrain ont-ils eu ou auront-ils un effet sur la représentation politique des femmes?

Bilan des mesures égalitaristes au Canada

Nous avons mentionné précédemment que les femmes constituaient encore un groupe désavantagé, pour le recrutement politique, à cause de ses caractéristiques socio-économiques. Or, existe-t-il un rapport entre l'émergence d'une élite politique de femmes et l'avènement de changements législatifs, sociaux et économiques en matière de condition féminine? En fait, on peut penser que le rétrécissement des fossés entre les sexes en matière de revenus, d'emploi, de scolarité et d'égalité formelle est une condition nécessaire, bien qu'insuffisante, pour faire progresser le nombre de femmes actives en politique.

En 1957, le Canada a adhéré à la *Convention sur les droits politiques de la femme* de l'ONU, qui assurait aux femmes le droit de vote, l'éligibilité et le droit d'occuper les postes publics dans des conditions d'égalité avec les hommes, sans aucune forme de discrimination. En adoptant en 1977 la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le Canada reconnaissait *de facto* le principe de l'illégalité de la discrimination fondée sur le sexe et, en 1981, il a adhéré à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* de l'ONU. En 1985, avec l'entrée en vigueur de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le Canada reconnaissait l'égalité des sexes comme principe fondamental et acceptait que des mesures d'action positive soient mises de l'avant pour corriger les effets causés par des siècles de discrimination ouverte à l'égard des femmes. Néanmoins, l'inscription de droits formels dans les textes juridiques ne suffit pas à faire exister l'égalité de fait.

Aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois et elles se trouvent en plus grand nombre dans des secteurs traditionnellement associés à la carrière politique, comme le droit, l'administration ou le journalisme. Des études montrent cependant que les femmes aujourd'hui actives en politique n'ont pas nécessairement suivi le cheminement typique des hommes : nombre d'entre elles sont venues en politique après un engagement à très long terme au sein d'un parti[48].

En revanche, le cheminement des jeunes femmes politiques se rapproche davantage de celui de leurs homologues masculins. Il pourrait donc y avoir un écart de génération entre les jeunes femmes et les femmes d'âge mûr pour ce qui est des antécédents ayant mené à la politique active[49].

D'importants écarts subsistent dans les progrès vers l'égalité des femmes sur les plans juridique, politique, économique et social. En 1971, les femmes occupant un emploi à plein temps toute l'année gagnaient 59,7 % du salaire des hommes dans la même situation[50]. En 1987, ce chiffre n'était passé qu'à 65,9 % et les femmes possédant un diplôme universitaire n'ont reçu que 69,6 % du revenu moyen d'un diplômé[51]. On ne peut donc nier la persistance d'un écart économique important entre les sexes et ses conséquences indirectes sur la représentation des femmes en politique. Comment les femmes pourront-elles assumer les coûts d'une carrière politique, comment auront-elles accès aux réseaux pour financer leur campagne, si elles continuent d'appartenir en majorité aux couches économiques les plus défavorisées de la société canadienne? L'éducation à la participation politique pourrait être un moyen de contourner ces obstacles structurels. Tant que les femmes ne réussiront pas à imposer de nouvelles normes et règles du jeu, elles devront continuer d'apprendre à fonctionner sur le terrain politique des hommes.

Les Canadiennes en tant qu'électrices : vers un écart entre les sexes?

S'il est une ressource encore peu exploitée dans l'environnement politique des Canadiennes, c'est bien l'arme que constitue leur droit de vote, d'autant plus qu'il semblerait exister des différences entre les partis politiques qu'hommes et femmes appuient. Aux États-Unis, les études de B. Abzug[52] et E. Klein[53] confirment l'existence d'un écart important entre le vote des hommes et celui des femmes, les hommes ayant tendance à voter plus à droite et les femmes se montrant plus sensibles aux partis qui, à travers leur programme, soutiennent des mesures favorables à l'émancipation des femmes. Au Canada, on ne connaît pas avec précision l'étendue de l'écart entre le vote des hommes et celui des femmes[54]. Néanmoins, les partis politiques courtisent le corps électoral féminin, comme ils l'ont fait en lui octroyant le droit de vote. Dans le débat télévisé qu'ont tenu les trois grands partis politiques fédéraux, en 1984, sur les préoccupations des femmes, nous avons pu voir un signe encourageant de réceptivité aux demandes adressées par les femmes à l'État canadien. Les groupes de femmes n'ont toutefois pas réussi à obtenir un second débat télévisé sur les dossiers de la condition féminine avant les élections de 1988.

Dans leur rapport à la vie politique, les femmes n'ont pas encore totalement réussi à se mobiliser comme force de lobbying distincte. Les groupes féministes nationaux travaillent cependant en ce sens, essayant d'obtenir un maximum d'engagement. En fait, les femmes sont elles-mêmes, en tant que groupe, traversées par de nombreux clivages sociaux, raciaux, ethniques, économiques et politiques. Et

jusqu'à ce jour, les grandes associations féministes n'ont pas voulu donner publiquement leur appui à un parti politique, en temps de campagne électorale, afin de préserver leur neutralité, mais aussi parce qu'elles représentent des femmes chez qui il n'y a pas nécessairement consensus sur les partis politiques à appuyer. Or, il serait envisageable d'élaborer une stratégie entre les groupes de femmes, les candidates aux élections et les femmes en général. Si les femmes se mettaient à utiliser leur droit de vote pour défendre leurs intérêts, les choses pourraient évoluer plus rapidement. Néanmoins, vouloir rendre les candidates des partis politiques plus responsables à l'égard des groupes de femmes est une stratégie difficile à faire accepter à l'heure actuelle, car les candidates risquent de ne pas y trouver de profit à court terme, celles-ci étant liées par les règles de la solidarité à leur parti politique, au sein duquel elles sont déjà minoritaires. De plus, elles sont élues par un corps électoral mixte, composé d'hommes et de femmes.

Le rôle des groupes féministes dans la promotion des femmes en politique

Si le nombre de femmes occupant des fonctions politiques, au Canada, a progressé lentement au cours des années 80, il n'en demeure pas moins que des progrès ont été accomplis et qu'un plus grand nombre de femmes ont été élues pendant cette période que pendant les soixante années qui ont suivi l'obtention du droit de vote. Tous les obstacles ne sont pas tombés, mais une tendance de fond s'est dessinée, particulièrement au cours des quatre dernières années de la décennie : la mise sur pied de groupes ou d'activités visant expressément à promouvoir la participation active des femmes à toutes les formes de la vie politique.

En effet, au cours des années 80, sont nées au Canada des actions plus étroitement orientées vers l'augmentation de la représentation des femmes en politique ou encore vers l'éducation des femmes à toutes les formes de participation politique. Cette tendance suit d'ailleurs un courant vers la « spécialisation » des actions entreprises par les groupes de femmes. Nous avons mentionné antérieurement les actions menées au sein des partis politiques pour valoriser la participation des femmes. Or, des groupes féministes anciens et nouveaux ont, de leur côté, entrepris de s'engager à outiller les femmes pour la vie politique. Ils ont organisé des ateliers, des journées d'étude et des colloques, et ont publié des guides utiles aux éventuelles candidates et titulaires de fonctions officielles. Sans qu'il y ait nécessairement concertation, nombre de ces groupes en sont arrivés, au même moment, au constat que le pouvoir politique représentait le nerf de tout processus de changement social. Ils ont compris qu'il fallait en conséquence s'approprier ce champ et trouver des moyens de neutraliser les obstacles responsables de la sous-représentation politique des femmes.

Lors de l'élection fédérale de 1988, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, un organisme qui réunit plus de 500 groupes de femmes, a entrepris une série d'actions destinées à promouvoir la participation des femmes à la campagne

électorale. D'une part, le groupe a voulu atteindre toutes les femmes du Canada pour les inciter à voter. Des macarons ainsi que des messages publicitaires ont été diffusés autour du thème « Femme, je vote ». D'autre part, un cahier électoral a été envoyé à toutes les membres; il comprenait une liste de questions à poser aux candidats et candidates sur quatre thèmes principaux : le libre-échange, la violence faite aux femmes, l'avortement et les garderies. Un questionnaire a été adressé aux trois grands partis politiques fédéraux et les réponses reçues ont été diffusées dans les médias.

D'autres groupes se sont engagés plus directement dans la promotion des femmes en politique. En 1984, un noyau de femmes a mis sur pied en Ontario le « Committee for '94 », avec l'objectif d'atteindre une représentation de 50 % à la Chambre des communes en 1994. Le groupe a organisé diverses activités pour promouvoir la visibilité des femmes en politique, dont un dîner-gala en 1985 en hommage à Ellen Fairclough, première femme ministre au Canada. Le groupe a participé en 1986 à l'organisation du colloque Ryerson à Toronto, sur les femmes dans la politique. Une série de films et un document ont été produits à partir de ce colloque par TV Ontario. En 1988 il a dénoncé, au cours d'une conférence de presse, la faible représentation des femmes au Parlement canadien, et un sommet des femmes consacré à leur participation politique dans les années 90 est prévu pour décembre 1990. Le 7 mai 1990, il a présenté un mémoire à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, réclamant le financement public des campagnes électorales pour les candidates et les candidats afin de rendre l'arène politique accessible aux femmes, aux membres des minorités ethniques et raciales et aux personnes économiquement faibles. Enfin, mentionnons que le groupe a mis au point un stage permettant aux femmes de se familiariser avec les structures gouvernementales et qu'il continue de faire pression pour encourager la nomination de femmes dans les postes de haute direction.

Le Groupe des femmes canadiennes pour la représentation politique, quant à lui, a été formé en 1986 à Ottawa dans le but de donner aux femmes des moyens pour qu'elles puissent prendre leur place en politique. Le groupe n'appuie pas les candidates elles-mêmes. Ses buts visent davantage à éduquer et à motiver les femmes à l'action politique sous toutes ses formes. Il a organisé un colloque en mai 1988 et compte poursuivre le travail amorcé.

À Terre-Neuve, une organisation appelée « The 52 % Solution » a été mise sur pied en 1986 afin de défendre l'égalité et la paix en mettant de l'avant une analyse féministe des problèmes politiques et de leurs solutions possibles. Le groupe a une structure informelle et s'inspire du modèle de l'Alliance des femmes de l'Islande pour son fonctionnement. Il a tenu au cours des dernières années des ateliers dans diverses localités de la province et, aux élections, il appuie souvent les candidates qui défendent les préoccupations des femmes.

Au Québec, trois groupes de femmes — l'AFÉAS, la FFQ et FRAPPE — ont pris des mesures pour encourager les femmes à se lancer en politique. D'abord, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), « convaincue que l'avancement des femmes en politique est une garantie de l'avancement des femmes dans la société[55] », a tenu en 1985 deux journées de réflexion sur le thème « Femmes

et pouvoir politique », au cours desquelles les participantes ont pu discuter d'un ensemble de problèmes liés à la décision de faire de la politique active avec des interlocutrices qui en avaient vécu l'expérience dans diverses formations, dont Monique Bégin et Lucie Pépin. L'AFÉAS a profité de l'occasion pour lancer le document *Comment prendre sa place en politique*, un petit guide des étapes à franchir pour se présenter en politique municipale, provinciale ou fédérale. Un sondage interne réalisé pendant cette activité a révélé que 33 % des femmes présentes désiraient effectivement s'engager en politique, tandis que 15 % souhaitaient aider des candidats ou candidates durant leur campagne[56]. L'AFÉAS a par ailleurs donné suite à ce dossier en tenant des soirées d'information dans tout le Québec sur le thème des femmes et du pouvoir politique. Des cercles politiques locaux ont également été formés afin de donner l'appui et l'information nécessaires aux femmes désireuses de se présenter en politique.

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) a elle aussi pris des initiatives dans le dossier des femmes et du pouvoir politique. La FFQ regroupe plus d'une centaine d'organisations de même que des membres individuelles, représentant ainsi plus de 100 000 femmes. En 1987, la FFQ a tenu un congrès sur le thème « Femmes et pouvoirs politiques : une greffe impossible? ». Les participantes ont pu discuter de stratégies à adopter, en tant que féministes, par rapport au pouvoir politique : soutenir toutes les candidates ou appuyer seulement les femmes qui s'engagent à défendre les dossiers poussés par la FFQ, et tenter d'établir des liens entre les groupes de femmes et les femmes politiques. À cette occasion, la FFQ a réitéré sa position de groupe de pression non aligné politiquement[57]. Le congrès, auquel participaient de nombreuses femmes politiques, a permis d'élaborer différentes stratégies visant l'action politique collective et une ligne de conduite concernant l'action politique individuelle. Ainsi, les congressistes ont adopté une déclaration de principe précisant que la FFQ endossait l'objectif de faire élire plus de femmes en politique, mais qu'elle devait encourager celles qui défendent des objectifs compatibles avec les siens[58]. Plusieurs initiatives en ce sens ont été évoquées, dont la mise sur pied d'associations de soutien pour les candidates et la création de liens entre la FFQ et les femmes élues, mais aucune structure précise n'a été établie à la suite de ce congrès.

En 1988, au cours de la campagne électorale fédérale, la FFQ a organisé une rencontre avec des candidates du PLC, du PCC et du NPD de la région de Montréal. Les échanges ont permis de dégager certaines questions, dont la difficulté pour les femmes politiques de se démarquer de la ligne de leur parti pour se montrer plus solidaires des intérêts des groupes de femmes. Certaines ont également souligné le peu de rentabilité politique que présentait, pour une candidate, l'association à des groupes féministes. On a aussi reproché aux groupes féministes d'être plus critiques vis-à-vis des femmes politiques et d'avoir, à l'égard de ces femmes souvent victimes d'isolement dans les coulisses de la politique partisane, des attentes démesurées sans pour autant leur offrir d'appui.

En 1985 était fondé le groupe FRAPPE, Femmes regroupées pour l'accès au pouvoir politique et économique, avec le mandat d'aider les femmes à investir les lieux de pouvoir politique et économique. Dans cette optique, le groupe a appuyé des candidates, offert des séances de formation et organisé des dîners-causeries avec

des personnalités politiques en vue. FRAPPE investit beaucoup dans l'établissement de réseaux-contacts, qui sont à ses yeux la clé de l'accès aux lieux d'influence. Pour arriver à un véritable pouvoir d'influence, FRAPPE a d'abord voulu se construire une image non partisane. Le groupe limite ses appuis politiques au soutien à l'occasion des congrès d'investiture, sans s'engager davantage lorsque les candidatures sont désignées. Ainsi, FRAPPE vise principalement à faire gagner le plus grand nombre de congrès par des femmes, quelle que soit leur allégeance politique. Tout se joue donc avant le congrès. Il est difficile d'évaluer l'efficacité d'un appui de FRAPPE, mais une telle initiative témoigne néanmoins d'une préoccupation certaine de voir augmenter le nombre de femmes dans les lieux de pouvoir. FRAPPE mise sur le prestige des membres de son conseil d'administration, des hommes et des femmes influents dans le monde des affaires et dans le monde politique, pour établir sa force d'action et de rayonnement. En juin 1990, le groupe a organisé un sommet mondial sur le thème des femmes et de la multidimensionnalité du pouvoir; une centaine d'invitées de tous les coins du monde y participaient, et l'objectif général était de mettre au point des actions collectives mondiales pour que les femmes s'investissent du pouvoir dans tous les domaines : économique, social et politique.

À la fin avril 1990, une coalition de 340 groupes de femmes du Québec, appelée Femmes en tête, a organisé l'événement « Les 50 heures du féminisme » afin de commémorer le 50e anniversaire de l'obtention du droit de vote des Québécoises dans leur province. Un secrétariat permanent a coordonné les centaines d'activités qui s'y sont déroulées, et un bilan de l'action des groupes de femmes œuvrant au Québec a été réalisé pour l'occasion, sous le titre *De travail et d'espoir : des groupes de femmes racontent le féminisme*. Plusieurs activités ont abordé le thème du féminisme et du pouvoir politique.

En Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, des femmes se sont regroupées dans le réseau « Winning Women », qui n'a pas de structure rigoureuse. Le but commun est d'accroître la participation politique des femmes ainsi que leur représentation dans les postes électifs et les postes désignés de tous les ordres de gouvernement. Les cellules sont autonomes et n'ont pas de permanence. L'impulsion de ce réseau vient de la base, plus précisément des femmes actives dans les Jeunes ligues, des conseils de femmes locaux, des départements de science politique, d'éducation permanente et d'études des femmes de plusieurs universités, et de divers groupes de femmes.

En mars 1986, la cellule de Winnipeg a tenu un colloque sur les femmes et la politique, qui a donné le ton à un grand nombre d'activités subséquentes partout au pays. Un second colloque portant sur des questions d'intérêt communautaire s'est déroulé en mai 1989 autour du thème « Winning Women — Think Globally, Act Locally ». La cellule a diffusé dix mille exemplaires d'un feuillet intitulé *Avant de voter, posez des questions à vos candidats*. Après l'élection, elle a organisé une tribune à l'hôtel de ville, à l'occasion de laquelle le maire a dédié une journée aux « Winning Women ». Finalement, la cellule a préparé un rapport où son succès est mesuré selon le nombre de femmes élues comparativement à l'élection précédente. Un troisième colloque, consacré cette fois au pouvoir et à l'éthique, se tiendra en janvier 1991 pour marquer le 75e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes du

Manitoba. Un livre sur les moyens à prendre pour obtenir une nomination est en voie de rédaction.

La cellule de la Colombie-Britannique a été créée en 1987. En novembre de cette même année, 400 personnes ont assisté à un colloque tenu à Vancouver sur les aptitudes politiques. La cellule a organisé plusieurs ateliers et activités, produit une vidéocassette de 28 minutes sous le titre *Run to Win!*, et publié une brochure intitulée *How To Get That Appointment* pour encourager les femmes à briguer les postes désignés dans les 13 municipalités du district régional du Grand Vancouver. Un autre colloque sur les aptitudes politiques a eu lieu en juin 1990 et la cellule espère mener dans de nombreuses localités sa nouvelle campagne de sensibilisation visant à amener la population à considérer des femmes pour tous les postes électifs et les postes désignés. Une banque de candidates a été mise sur pied et un congrès est prévu en 1992 à Vancouver.

La cellule de Calgary a, pour sa part, tenu en avril 1989 un colloque sur les aptitudes politiques, auquel 300 personnes ont assisté. En septembre 1990, elle a publié *The Appointment Book* et présenté un atelier sur la politique à tous les ordres de gouvernement, du municipal au fédéral, en passant par le provincial. Forte de tous ces succès, la cellule prévoit tenir d'autres ateliers, dont un sur le lobbying au printemps 1991.

En Saskatchewan, les « Winning Women » ont organisé trois colloques d'une journée sur les femmes et la politique. Le premier, en octobre 1989, portait sur la façon d'obtenir une nomination à un conseil ou à une commission, ainsi que sur la façon de mener une campagne électorale et de se faire élire. Le second s'est tenu en avril 1990; les participantes y ont discuté des moyens à prendre pour participer à la politique et ont fait le bilan des progrès réalisés depuis la publication, en 1970, du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Le dernier colloque, en octobre 1990, portait sur les questions essentielles pour les candidates qui s'intéressent au progrès des femmes en politique.

La cellule de la Nouvelle-Écosse, quant à elle, en est à planifier sa première tribune sur les aptitudes politiques, qui se tiendra en avril 1991 à l'Université Mount Saint Vincent à Halifax.

Afin d'encourager le dialogue entre les divers organismes soucieux d'accroître la participation politique des femmes, le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a demandé à l'une des membres de Winning Women d'organiser une recontre nationale à Ottawa. C'est ainsi que se sont réunies, en mai 1988, des représentantes de la plupart des organismes de femmes au Canada (notamment FRAPPE, le Committee for 94, l'AFÉAS, Winning Women) ainsi que des trois grands partis politiques fédéraux. Un bulletin intitulé *Women and Politics Across Canada* offre un compte rendu de cette réunion et une liste des activités pertinentes partout au Canada.

Conclusion

Les multiples facettes de l'activité politique des femmes au Canada

Au cours des années 80, la représentation politique des femmes a fait des progrès certains au Canada; les gains les plus marqués ont été réalisés dans les conseils municipaux des grandes villes canadiennes. Nous avons aussi vu que les groupes de femmes au Canada se sont véritablement engagés dans ce dossier et que de nombreuses initiatives ont été prises pour inciter les femmes à l'action politique. Or, on peut se demander pour quelles raisons l'augmentation de la participation des femmes à tous les plans de la vie politique est soudainement apparue comme un enjeu majeur pour celles-ci. En quoi les femmes ont-elles un rapport différent à la politique?

Les femmes sont encore peu nombreuses en politique provinciale et fédérale, ainsi que dans les petites municipalités. Cette faible représentation est-elle en soi un trait incontournable de la culture politique des femmes? On peut penser que cette situation est en partie le résultat d'une pratique séculaire d'exclusion de l'espace social des femmes, et qu'il ne suffit pas simplement d'atteindre une égalité sociale et économique entre les hommes et les femmes pour que les écarts se comblent.

Plusieurs études[59] montrent que les femmes actives en politique déplorent la culture sous-jacente à la vie politique, l'exclusion qu'elle implique de la vie privée, la stérilité des règles de parti dans le parlementarisme canadien, où la solidarité et la loyauté à la ligne de parti doivent primer sur d'autres types de solidarités. Il est donc très difficile à l'heure actuelle, pour les femmes politiques, de défendre énergiquement les intérêts des femmes. Pour modifier cette situation, il semble que le poids du nombre soit la solution la plus défendable à court terme. Une série d'entrevues réalisées avec des femmes politiques du Québec[60] a montré que même présentes en petit nombre, les femmes politiques se font, dans leurs interventions, les porte-parole d'une identité propre aux femmes. Cette identité, les femmes politiques disent la forger dans leurs expériences de vie, dans leur cheminement personnel et familial, et dans leur militantisme. Et c'est là que l'engagement des femmes dans la vie privée sert de révélateur à une identité « femme » en politique.

De toute façon, les femmes peuvent difficilement oublier qu'elles sont autres en politique. Mariette Sineau a dit sur ce point, à partir d'une série d'entrevues réalisées avec des femmes politiques françaises, que celles-ci se faisaient constamment rappeler, autant par leurs collègues masculins que par les médias, qu'elles étaient « autres » dans l'univers politique[61]. Madame Sineau a également souligné que les femmes politiques françaises avaient le sentiment d'être différentes dans la façon de concevoir les règles du jeu ou encore d'aborder les problèmes en politique. Au Québec, les femmes politiques ont aussi exprimé en majorité la reconnaissance de différences entre elles et leurs collègues masculins. Elles soutiennent avoir une vision plus humaniste du pouvoir politique, une conscience de supériorité morale et une volonté de pragmatisme, de prise en considération des intérêts généraux à

partir d'une plus grande sensibilité au vécu quotidien. Certaines estiment même que les femmes pourraient éventuellement changer la nature du pouvoir, à condition d'y être en nombre et de savoir rester authentiques[62]. Une autre étude sur les propos tenus par les femmes élues au Parlement québécois entre 1976 et 1981 montre que la moitié des élues, dans leurs propos, avançaient des idées féministes de nature égalitaire[63]. Aux États-Unis, d'autres études ont montré que les élues appuyaient bien plus que leurs collègues masculins des propositions telles que l'*Equal Rights Amendment*[64].

On peut cependant se demander si la sensibilité politique particulière des femmes pourra traverser intacte une période de banalisation du phénomène. Nous en sommes encore aux premières générations d'élues en politique et celles-ci ont très souvent eu des parcours de vie particuliers, différents des parcours classiques des hommes, avant d'arriver en politique. Or, de nombreuses femmes puisent dans ce riche cheminement la conscience d'une différence en politique. De plus, le fait de n'être qu'un petit nombre renforce ce sentiment. Dans quelle mesure, donc, cette authenticité saura-t-elle traverser le temps et persister à travers les futures générations de femmes politiques? Nombre de femmes aujourd'hui actives en politique ont vécu au cours de leur existence le changement apporté par le mouvement féministe des années 60 et 70. Elles ne sont pas nées avec le féminisme; elles y sont venues, et sont souvent passées de valeurs plus traditionnelles au féminisme. Est-ce là le seul secret de l'expression de leur différence? Les futures générations de femmes élues bénéficieront peut-être du poids du nombre. Peut-être réussiront-elles à changer les règles du jeu si elles font le choix de ne pas s'intégrer complètement aux règles actuelles de l'univers politique construit par les hommes.

Mais les femmes changent-elles la politique avant que la politique ne les change? La culture organisationnelle des formations politiques est très forte[65]. Et pour y faire son chemin, dans quelle mesure ne doit-on pas s'y conformer? Une étude sur le militantisme dans les organisations politiques et syndicales du Québec[66], centrée sur la comparaison des discours entre hommes et femmes, a montré qu'il existait plus de différences entre les hommes et les femmes au bas de la hiérarchie de leurs organisations, qu'entre les hommes et les femmes qui se retrouvent au sommet avec de fortes responsabilités. Néanmoins, chez les militants et militantes de haut rang, la conscience de la sous-représentation des femmes était beaucoup plus forte que chez les hommes et les femmes de la base. Donc, s'il existe un « nivellement » du discours homme/femme à mesure que l'on monte dans une organisation politique, contrairement à certains milieux d'affaires, ce nivellement ne joue pas nécessairement contre les femmes; ce sont en fait les hommes qui, à certains égards, semblent faire preuve d'une plus grande conscience de la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir.

L'identité « femme »[67] existe chez les actuelles femmes politiques, mais il faut plus pour que s'établissent de véritables réseaux de femmes politiques. De tels réseaux dépendent d'une conscience politique se réclamant du féminisme. Les femmes politiques ont intérêt à nourrir des liens privilégiés avec les groupes de femmes, qui les aideront à amener à l'ordre du jour politique les dossiers qui préoccupent les femmes. Il existe une communauté d'intérêts propres aux femmes, qu'elles ont tout avantage à défendre sur le terrain politique. Les femmes y

arriveront aussi avec d'autres approches, notamment avec une analyse différente, parce que leur vie quotidienne se distingue toujours de celle des hommes. On ne peut donc douter de l'importance stratégique, pour le plus grand bien de la société entière, que les femmes envahissent le terrain politique.

La décennie 1990 et l'avenir des femmes en politique : commentaires et propositions de l'auteure

Au rythme où les femmes ont progressé en politique au cours des dix dernières années, et si la tendance se maintient, elles pourraient, dans dix ans, être majoritaires dans plusieurs conseils municipaux de grands centres urbains, alors qu'elles seront encore minoritaires en politique provinciale et occuperont moins de 20 % des sièges au Parlement canadien. Dans les lieux non officiels de pouvoir, dans les commissions, les conseils et les tribunaux, là où les nominations dépendent directement du gouvernement, elles seront peut-être encore loin de la parité de représentation. Il est même possible que les pourcentages de femmes nommées dans ces structures stagnent au niveau actuel, c'est-à-dire à un niveau où l'on ne peut nier leur présence, sans toutefois qu'elles soient assez nombreuses pour menacer les règles et les cultures propres à ces organisations. Une étude réalisée par Gladys Symons, chercheuse à l'École nationale d'administration publique de Montréal, a révélé à quel point la culture propre aux entreprises reposait sur l'homogénéité « masculine », sur la convergence quant à l'apparence, à l'habillement, aux comportements et aux mentalités. Un nombre important de femmes ne pourrait que remettre en question cet ordre et menacer les fondements mêmes de cette culture[68].

Même si un plus grand nombre de jeunes femmes, aujourd'hui, accèdent aux études universitaires et obtiennent un diplôme, même si elles sont plus nombreuses à avoir de bons emplois, ce sort n'est pas celui de la majorité des femmes; il n'est pas non plus celui de la majorité des hommes, mais ces derniers s'en tirent mieux. Et inévitablement, les femmes qui ont des responsabilités familiales continueront de vivre un déchirement constant entre les exigences de leur vie privée et celles du travail rémunéré et de l'engagement social, à moins d'en arriver à un nouveau contrat social entre hommes et femmes, chose qui reste possible mais peu probable à court terme.

C'est pourquoi nous plaidons d'abord pour l'imposition de nouvelles règles du jeu au sein des organisations politiques. L'adoption d'un système à représentation proportionnelle pourrait favoriser la représentation des intérêts d'un plus grand nombre de groupes sociaux; dans un tel contexte, l'idée d'un parti de femmes serait plus qu'un geste symbolique de contestation. La représentation proportionnelle pourrait permettre une plus grande démocratie, laissant plus d'ouverture aux petits partis. Mais un tel système n'est pas sans occasionner de nouveaux problèmes : instabilité politique des gouvernements reposant souvent sur des coalitions fragiles, difficultés d'implanter un système électoral beaucoup plus complexe à saisir pour les électrices et les électeurs que notre système actuel, rupture avec les traditions politiques à la base des institutions canadiennes, comme la discipline de parti et le gouvernement responsable. Par ailleurs, quel gouvernement osera soutenir une

réforme qui a toutes les chances de l'obliger éventuellement à partager le pouvoir, si ce n'est à le perdre? Voilà pourquoi une telle réforme, bien que souhaitable à maints égards, n'est pas en voie de réalisation.

On pourrait également revoir complètement les bases de notre actuel système électoral, soit la représentation géographique (un-e député-e par circonscription géographique) pour y ajouter une nouvelle dimension : la représentation des sexes. Il s'agirait d'élire un homme et une femme par circonscription[69]. L'adoption d'objectifs numériques nous apparaît également valable, même si de telles mesures susciteront inévitablement la désapprobation de nombreux hommes politiques qui pourraient se voir contraints de céder leur place à une femme. En effet, si l'on réservait 40 % des 295 circonscriptions à des femmes aux prochaines élections fédérales (soit 118), 78 députés ne pourraient pas se représenter (compte tenu que les femmes occupent déjà 40 sièges). Il serait en revanche possible de viser un objectif de 40 % en deux ou trois élections pour permettre une transition progressive. Or, on oppose souvent à de telles mesures l'argument que la compétence devrait être le seul critère de sélection, ou encore que les femmes ayant bénéficié de telles mesures auraient peu de crédibilité et seraient marginalisées au sein de leur groupe. Mais 40 % de marginales, c'est presque une majorité. Quant à la compétence, celle des hommes n'a jamais été mise en doute.

Les partis politiques doivent absolument promouvoir certains objectifs numériques de candidates et d'élues. Pour ce, ils devront prêter une attention particulière à la sollicitation de candidates possibles — incluant des membres des minorités ethniques et raciales, des Autochtones et des femmes handicapées — et leur accorder l'appui nécessaire. Les femmes, quant à elles, pourraient également tenter de former des réseaux de candidates, afin d'éviter le sentiment d'isolement et de bénéficier d'un appui moral et d'une solidarité qui font peut-être défaut à l'heure actuelle. Et puisque l'argent et les sources de financement sont des atouts que nombre de femmes désireuses de se présenter en politique n'ont pas en mains, le financement public des dépenses électorales aurait l'avantage d'assurer une plus grande équité dans ce processus. L'adoption d'une telle mesure inciterait sans doute un plus grand nombre de femmes à briguer l'investiture d'un parti.

Les groupes de femmes ont déjà commencé à faire un travail d'éducation et d'organisation auprès des femmes. De telles initiatives doivent se perpétuer. Il serait même envisageable de donner une assise institutionnelle aux ateliers de formation : les offrir dans le cadre de programmes collégiaux ou universitaires d'éducation aux adultes, par exemple, ou de programmes communautaires. La très grande majorité des activités tenues jusqu'à ce jour sur ce thème reposent sur du travail bénévole, où l'essoufflement et la précarité financière sont souvent présents. C'est pourquoi de tels programmes gagneraient à obtenir un appui institutionnel, sans compter qu'ils pourraient aussi, par le truchement de maisons d'enseignement, atteindre les adolescentes et les jeunes femmes. Sur le modèle du Center for Political Leadership aux États-Unis, il serait envisageable d'offrir des certificats en activité politique et des stages d'initiation à la vie politique dans le cadre d'études universitaires.

Les groupes de femmes livrent des batailles dont le dénouement dépend principalement du pouvoir politique. C'est, pour bien des *groupes, l'élément* qui a déclenché la volonté de promouvoir les femmes en politique. Une difficulté de taille se pose toutefois aux femmes élues, celle de devoir concilier la solidarité au parti et la loyauté à l'égard des groupes de femmes. Un tel dilemme peut rapidement devenir suicidaire pour les femmes actuellement élues en politique, étant donné leur trop petit nombre. C'est pourquoi il pourrait être avantageux de créer de nouvelles formes de liens entre les femmes politiques et les groupes de femmes, afin de permettre aux élues d'avoir accès à un réseau de soutien et d'information, tout en offrant aux groupes une voie privilégiée pour se faire entendre des gouvernements. On pourrait également envisager de créer une association nationale qui, sur une base non partisane, regrouperait les élues et les femmes désireuses de s'engager en politique. Un tel groupe pourrait améliorer la visibilité des femmes présentes dans les lieux de pouvoir et avoir un effet incitatif sur d'autres femmes. Les femmes actives dans les groupes pourraient aussi songer à se liguer pour se présenter massivement en politique. Tant que le nombre de femmes élues demeure peu élevé, il ne faudra pas tout attendre d'elles ni les obliger à porter seules le poids des revendications des groupes de femmes.

Les femmes, individuellement et collectivement, doivent continuer d'agir sur le terrain politique, s'engager dans leur collectivité, s'éduquer davantage au pouvoir et apprendre à faire leur place.

Notes

1. Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *Mémoire à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis* (Ottawa : juin 1990), p. 2; Kathleen Jamieson, *La femme indienne devant la Loi : une citoyenne mineure* (Ottawa : Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1978), p. 51.

2. S. Paquerot, *Femmes et pouvoir* (Québec : Conseil du statut de la femme, 1983), pp. 59-60.

3. C'est la thèse de Gloria Bonder, pour qui la politique au sens traditionnel de participation est patriarcale. Bonder pose en ce sens deux questions sur le rapport des femmes à la politique : existe-t-il une manière de penser et de faire, en politique, qui soit propre aux femmes? Ont-elles élaboré tout au long de l'histoire une pensée politique différente de celle des hommes? G. Bonder, « L'étude de la politique du point de vue des femmes », *Revue internationale des sciences sociales*, vol 35, nº 4 (1983), p. 624.

4. La Norvège en constitue l'exemple le plus proche, cependant, sous le gouvernement de la première ministre Gro Harlem Brundtland, défaite en 1989.

5. C'est la thèse défendue par R.B. Mandel qui, en examinant le rôle des femmes politiques dans le système américain, soutient que : « Indeed, women are making a difference. Early indications from the recent increases in women's political participation do suggest that a change in the sexual composition of the public world will bring with it changes in the public agenda ». R. B. Mandel, *In the Running: the New Woman Candidate* (Boston : Beacon Press, 1983), p. 25.

6. Mentionnons l'étude de l'ICREF, *Women's Involvement in Political Life: a Pilot Study* (Ottawa : 1986), (voir bibliographie commentée).

7. Les écrits sur cette question abondent. Plusieurs recherches scientifiques faites par des féministes ont permis d'approfondir le sujet. Mentionnons pour le Canada les études de S. Bashevkin, *Toeing the Lines: Women and Party Politics in English Canada* (Toronto : University of Toronto Press, 1985); pour une étude du contexte québécois, voir A.-M. Gingras, C. Maillé et É. Tardy, *Sexes et militantisme* (Montréal : Éditions CIDIHCA, 1989) ainsi que les documents sous la direction de É. Tardy, *Militer dans un parti municipal : Les différences entre les hommes et les femmes au R.C.M., au R.P. de Québec et à l'Action civique LaSalle; Militer dans un parti pro-vincial : Les différences entre les hommes et les femmes au P.L.Q. et au P.Q.*; et *Militer dans son syndicat : Les différences entre les hommes et les femmes* (Montréal : Centre de recherche féministe, Université du Québec à Montréal, 1988). Pour un aperçu général de la question des obstacles que rencontrent les femmes dans l'exercice de la politique, voir Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *Les femmes et la politique : à quand la véritable égalité?* (Ottawa : 1987), ainsi que Lucie Desrochers, *L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles?* (Québec : Conseil du statut de la femme, 1988).

8. Voir sur ce point V. Sapiro, « Political Connections, Gender and the Meanings of Politics », dans Lucille Beaudry, Chantal Maillé et Laurence Olivier, *Actes du colloque de la Société québécoise de science politique* (Montréal : Éditions de l'ACFAS, 1990).

9. Voir Gingras et al., *Sexes et militantisme*, *supra*, note 7.

10. « Le sexe des chefs politiques laisse les Canadiens indifférents », *La Presse*, 7 février 1989, p. B-1.

11. Rappelons qu'au fédéral, les candidats et candidates qui obtiennent au moins 15 % des voix se font rembourser jusqu'à 50 % de leurs dépenses admissibles. Les partis politiques enregistrés reçoivent aussi des remboursements de leurs dépenses électorales. Plusieurs provinces ont adopté un tel système de remboursement des dépenses électorales : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan.

12. Pour les congrès à la direction du parti, les plafonds sont établis par chaque parti politique et ne font pas l'objet d'une réglementation.

13. En 1980, *Questions-chocs*, un mini guide destiné aux électrices canadiennes, qui proposait une série de questions permettant aux femmes d'évaluer les candidats et candidates en fonction des dossiers importants pour faire avancer la situation des femmes au Canada. Le Conseil a repris l'initiative pour les élections fédérales de 1984 et de 1988.

    En 1983, *Une épreuve de force, guide d'action politique à l'intention de la Canadienne*, une brochure proposant des outils concrets pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, rédigée par Penney Kome. [épuisé]

    En 1987, *Les femmes et la politique : à quand la véritable égalité?*, document de référence présentant une analyse des changements survenus dans la participation des femmes du Canada à tous les plans de la vie politique, de même qu'une analyse des obstacles rencontrés par les femmes dans leur cheminement vers le pouvoir politique. [épuisé]

    En 1988, « Les femmes et le pouvoir », colloque tenu à Ottawa et auquel participaient des femmes politiques canadiennes et étrangères.

    En 1989, *Ce que femme veut... guide d'action personnelle et politique*, une version revue et corrigée par l'auteure Penney Kome du guide *Une épreuve de force* publié en 1983.

    En 1990, *Mémoire à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.*

14. CCCSF, *Les femmes et la politique, supra*, note 7, p. 3.

15. Élections Canada, 1990.

16. *Ibid.*, 1989.

17. *Ibid.*, 1990.

18. En effet, plusieurs provinces et territoires ne tiennent pas de statistiques sur les pourcentages hommes/femmes des conseils municipaux de l'ensemble de leur territoire. C'est notamment le cas de l'Alberta, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, qui compilent des listes de représentants municipaux sans indications sur le sexe des personnes élues. Par ailleurs, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Yukon n'ont pas été en mesure de fournir ce type de données. Enfin, la Colombie-Britannique a des données fragmentaires sur les postes à la mairie mais non sur les postes aux conseils municipaux. Sur un total de 176 villages, villes, cités, districts et districts régionaux, 29, soit 16,4 %, sont dirigés par une femme. (Source : ministère des Affaires municipales, des loisirs et de la culture de la Colombie-Britannique, service des politiques et de la recherche.)

19. Saskatchewan, Urban Affairs, Northern Municipal Services, 1990.

20. Direction des Communications, ministère des Affaires municipales du Québec, 1990.

21. *Ibid.*, 1989.

22. Conseil consultatif des Territoires du Nord-Ouest sur la situation de la femme, 1990.

23. Voir E. Haavio-Mannila et al., *Unfinished Democracy: Women in Nordic Politics* (Toronto : Pergamon Press, 1985), pp. 92-94. Cet ouvrage offre plusieurs explications à cet écart urbain/rural : les conseillères sont plus nombreuses dans les régions populeuses où il y a plus de femmes et plus de jeunes; la structure socio-économique de la région semble jouer aussi : la représentation des femmes est plus forte dans les régions où prédominent les secteurs de service et d'industrie que dans les régions où prédominent l'agriculture, la pêche et la forêt. Le nombre de conseillères est également plus élevé dans les régions où le niveau de vie est élevé. Au Canada, de telles études restent à faire.

24. Les renseignements présentés sont tirés de deux sources, soit Jamieson, *La femme indienne devant la Loi : une citoyenne mineure, supra*, note 1 et Frank Cassidy et Robert L. Bish, *Indian Government: Its Meaning in Practice* (Lantzville, B.C. : Institute for Research on Public Policy et Oolichan Books, 1989).

25. Pour un aperçu détaillé des dates auxquelles les femmes ont obtenu le droit de vote dans le monde, voir Union interparlementaire, *Répartition des sièges entre hommes et femmes dans les assemblées nationales* (Genève : Centre international de documentation parlementaire, 1987).

26. « Pour la première fois, les femmes jordaniennes participent aux élections », *Le Devoir*, 1er novembre 1989, p.4.

27. Women's Research and Education Institute, *The American Woman 1988-1989: a Status Report* (New York : Norton, 1988), p. 90.

28. *Ibid.*, p. 91.

29. *Ibid.*, p. 94.

30. M. Sineau, *Des femmes en politique* (Paris : Economica, 1988), p. 2.

31. *Ibid.*, p. 3. Le canton d'Appenzell leur a donné ce droit en 1989. Les hommes du canton avaient refusé ce projet quatre fois au cours des 17 années précédentes, en votant à main levée dans les assemblées. « Men Give Women Right to Vote », *The Gazette*, 1er mai 1989.

32. Sineau, *Des femmes en politique, supra*, note 30, p. 4.

33. L'Alliance des femmes de l'Islande est, selon sa propre définition, un groupe de la base et non un parti politique traditionnel. Elle ne compte ni hiérarchie, ni chef; toute décision est prise par consensus. Les responsabilités et les tâches internes et externes se font par rotation, et les dossiers spéciaux sont traités en petits groupes ou en comités formés pour une période de six à huit mois. Des suppléantes sont invitées à siéger au Parlement et personne n'occupe un siège pour plus de six à huit ans. Voir CCCSF, *Colloque sur les femmes et le pouvoir*, allocution prononcée par Kristin Halldorsdottir, le 14 mars 1988.

34. *Ibid.*, p. 2.

35. Hege Skjeie, *The Feminization of Power : Norway's Political Experiment (1986-)* (Oslo : Institutt for Samfunns Forskning, 1988).

36. *Ibid.*, p. 17.

37. *Ibid.*, p. 18.

38. Voir B. Wilson, *Will Women Judges Make a Difference?*, conférence donnée au Osgoode Hall Law School, Université York, le 8 février 1990.

39. Conseil de la magistrature, Ottawa, 1990.

40. Canada, Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *Rapport* (Ottawa : Information Canada, 1970), p. 381.

41. Voir l'analyse de la situation politique des femmes dans les pays nordiques, à la section de la présente étude intitulée « Les femmes en politique ailleurs dans le monde ».

42. Voir les études de Bashevkin, *Toeing the Lines*, *supra*, note 7, et Gingras et al., *Sexes et militantisme*, *supra*, note 7.

43. Pour plus d'information, voir la liste des ressources.

44. L'étude *Sexes et militantisme*, de Gingras et al., *supra*, note 7, offre une analyse en profondeur de l'impact de ces obstacles sur les femmes dans différentes structures.

45. Voir J. Brodie, *Women and Politics in Canada* (Toronto : McGraw-Hill Ryerson, 1985), et C. Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique : Dynamique de l'émergence d'une élite politique féminine au Québec* (Montréal : Éditions Saint-Martin, 1990).

46. Voir sur cette question V. Sapiro, « Private Costs of Public Commitments or Public Costs of Private Commitments? Family Roles Versus Political Ambition », *American Journal of Political Science*, vol. 26, nº 2 (1982), pp. 265-279.

47. Voir les études de Sapiro, « Political Connections », *supra*, note 8 et « Private Costs », *supra*, note 46, et de Brodie, *Women and Politics in Canada*, *supra*, note 45.

48. Voir à ce propos Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, *supra*, note 45. À l'aide d'une série d'entrevues réalisées auprès de femmes politiques, nous avons montré que les femmes les plus âgées ont plutôt accédé à la politique grâce à un engagement soutenu, tandis que les plus jeunes présentent un profil socio-économique compatible avec les exigences du recrutement politique au sens traditionnel.

49. Voir Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, *supra*, note 45.

50. Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada* (deuxième édition), nº de cat. 89-503F (Ottawa : février 1990).

51. *Ibid.*

52. B. Abzug, *Gender Gap: Bella Abzug's Guide to Political Power for American Women* (Boston : Houghton Mifflin Company, 1984).

53. E. Klein, *Gender Politics : From Consciousness to Mass Politics* (Cambridge : Harvard University Press, 1984).

54. L'idéal serait d'avoir, le jour du scrutin, des urnes séparées pour les hommes et les femmes.

55. AFÉAS, *Actes du carrefour d'exploration « l'Accès des femmes au pouvoir politique »* (Montréal : 1987), p. 1. Ce groupe de femmes comprend 27 000 membres.

56. *Ibid.*, p. 7.

57. C. Bonenfant, E. Tardy, « Résultats du congrès », *La petite presse, Bulletin de la FFQ*, vol. 6, nº 6, sept. 1987, p. 1.

58. *Ibid.*, p. 4.

59. Voir, entre autres, Gingras et al., *Sexes et militantisme*, *supra*, note 7, et Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, *supra*, note 45.

60. Voir Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, *supra*, note 45.

61. Sineau, *Des femmes en politique*, *supra*, note 30.

62. Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, *supra*, note 45.

63. M. Tremblay, « Les élues du 31e Parlement du Québec et les mouvements féministes : de quelques affinités idéologiques », *Politique*, nº 16, automne 1989, pp. 87-109.

64. M. Johnson et S. Caroll, *Profile of Women Holding Office* (New Brunswick, N.J. : Rutgers University, Center for the American Woman and Politics, 1978).

65. Voir Gingras et al., *Sexes et militantisme*, *supra*, note 7.

66. *Ibid.*

67. Voir Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*», *supra*, note 45.

68. J. Morazain, « La révolution rose, le défi de la différence », *Le Devoir économique*, supplément du journal *Le Devoir*, mai 1990, pp. 27-36.

69. Cette suggestion est inspirée par le texte de C. Boyle, « Home Rule for Women : Power Sharing Between Men and Women », *Dalhousie Law Journal*, vol. 7, nº 3, octobre 1983, pp. 790-809.

Annexe 1 : Bien représenter les électrices : un colloque à l'intention des femmes élues

En 1988, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a invité Kristin Halldorsdottir de l'Alliance des femmes de l'Islande à son colloque d'envergure nationale sur les femmes et le pouvoir. Madame Halldorsdottir a conclu son allocution en ces termes :

> Si nous les femmes, nous voulons survivre au sein du système politique actuel par nos propres mérites, de façon à le transformer ou, tout au moins à l'influencer, nous devons nous appuyer les unes sur les autres. Nous devons croire en notre capacité et en celle des autres femmes et travailler de concert de façon à amener les gens à changer d'attitude et à faire disparaître les préjugés.

Dans les pages qui précèdent, nous avons présenté de nombreux moyens par lesquels les groupes de femmes tentent de changer les mentalités. Dans le texte qui suit, Anita Fellman et Rosemary Brown décrivent leur initiative pour donner aux chercheuses féministes et aux femmes élues les moyens de s'épauler.

Raison d'être du colloque

Vouloir que les femmes accèdent aux postes électifs en plus grand nombre n'est pas pour nous un simple objectif numérique. Nous croyons en effet que les femmes politiques sont plus aptes que les hommes à tenir compte des besoins et des opinions des femmes en général. Or les femmes élues ne peuvent bien défendre les programmes et les lois qui profiteraient à leurs commettantes que si elles sont sensibilisées à leurs besoins.

« Bien représenter les électrices », un colloque d'une journée tenu le 6 février 1988 à l'Université Simon Fraser de la Colombie-Britannique, découle des préoccupations d'une universitaire féministe, Anita Clair Fellman, et d'une ancienne politique, Rosemary Brown. Anita Fellman était ennuyée de ce que les femmes politiques ne semblaient pas mieux connaître les besoins des femmes que la plupart des hommes élus. Rosemary Brown, quant à elle, déplorait le fait que les législatrices ne disposaient pas du temps et des outils nécessaires pour se tenir au fait de la recherche féministe. Nous avons décidé de tenir le colloque non pas pour donner aux aspirantes les ficelles du métier d'élue ou permettre aux politiques d'échanger des anecdotes sur la vie publique, mais plutôt pour offrir aux femmes politiques un cours intensif sur les dossiers touchant les femmes, cette partie du corps électoral qu'elles ont particulièrement à cœur de bien représenter.

Nos préoccupations se sont bien mariées pendant l'organisation du colloque. Anita Fellman estimait que puisque le corpus sans cesse croissant de recherche féministe ne figurait pas dans les lectures courantes des femmes élues, celles-ci étaient susceptibles de croire les lieux communs véhiculés dans les médias à propos des femmes. Pendant ses quatorze années de vie publique, Rosemary Brown avait été étonnée de la rareté des documents à jour sur les femmes transmis aux poli-

tiques, et consternée de l'incompréhension manifeste, en Chambre, de la vie, des besoins et des réalités des femmes, et ce, de la part tant du gouvernement que de l'opposition. Elle a également été frappée du peu de rapports entre les gens politiques, même les femmes, et les universitaires féministes. Il fallait à tout prix, selon Rosemary Brown, redresser cette situation pour permettre aux femmes élues de remplir leurs responsabilités vis-à-vis de leurs électrices et aux chercheuses de se faire entendre sur les dossiers pertinents auprès du corps législatif.

De cette nécessité de communication réciproque entre élues et chercheuses féministes est née l'idée d'un colloque sur les dernières recherches féministes, qui s'adresserait à toutes les femmes politiques de la Colombie-Britannique. Nous avons décidé de tenir le colloque vers la fin de l'année universitaire pendant laquelle Rosemary Brown détenait la chaire Ruth Wynn Woodward en études des femmes à l'Université Simon Fraser. Nous souhaitions que le colloque permette par ailleurs aux femmes occupant un poste électif de faire connaissance, non seulement pour échanger des idées et des expériences, mais aussi pour se constituer un réseau d'appuis qui transcenderait les institutions et les partis.

Planification

Quelque six mois avant la date retenue, nous avons commencé à nous réunir avec un comité consultatif composé de femmes politiques représentant l'éventail des gouvernements, depuis les conseils de bande jusqu'au Parlement fédéral, en passant par tous les partis de la Colombie-Britannique. Les membres du comité ont proposé de faire porter le colloque uniquement sur des questions ayant une incidence politique, car elles voulaient obtenir des données sur les dossiers qui revenaient souvent dans leur travail : le travail rémunéré, l'éducation, la famille. Elles ont toutefois suggéré que la séance plénière de clôture comporte une discussion en tribune sur la vie de la femme politique. En outre, les membres du comité ont donné leur avis quant au montant des frais d'inscription et nous ont grandement aidées à obtenir des fonds de sources externes.

Le colloque s'adressait uniquement aux femmes élues, car nous voulions les sensibiliser à l'information existante sur les femmes en Colombie-Britannique et leur faire connaître les chercheuses féministes. L'établissement de notre liste d'invitation nous a permis de découvrir que plus de 500 femmes occupaient un poste électif dans la province.

Peu avant la date retenue, nous avons eu une dernière rencontre avec le comité consultatif, à laquelle nous avons invité les chercheuses et les universitaires qui avaient accepté de prendre la parole au colloque. Chacune d'entre elles a exposé, pendant une dizaine de minutes, les grandes lignes de son allocution, ce qui a permis à toutes les conférencières de circonscrire leurs propos et de les tailler à l'auditoire. De plus, mesurer d'avance son allocution à celles des autres conférencières a donné à chacune l'occasion exceptionnelle de réviser son texte de manière à éviter la répétition et à insister sur les questions clés.

Conception

Le colloque a été conçu en fonction de ses deux objectifs, soit de cultiver l'esprit de corps entre les femmes politiques et de les sensibiliser aux réalités de leurs électrices. Étant donné que les besoins des participantes étaient variés, nous avons prévu deux séances plénières pour l'inauguration et la clôture du colloque, et un choix d'ateliers plus ciblés pour l'entre-plénières. Chaque participante a donc assisté à quatre exposés d'environ une heure et demie chacun et a profité des pauses pour échanger avec ses collègues.

Pendant la plénière d'inauguration, une démographe et une professeure de sciences infirmières ont fait le point sur les caractéristiques démographiques et l'état de santé des femmes de la Colombie-Britannique. De telles données sont essentielles à toutes les femmes politiques, peu importe le poste qu'elles occupent.

Après la pause, les participantes pouvaient choisir entre un atelier sur l'amélioration du sort des travailleuses et un atelier consacré aux familles de la Colombie-Britannique. Dans le premier, une conseillère en emploi a évalué les possibilités pour les femmes dans les secteurs traditionnels, comme le travail de bureau, et une économiste a exploré des domaines non traditionnels qui offrent, pour les femmes, des possibilités d'emploi à long terme. Dans le second, une anthropologue a revendiqué l'élargissement du concept de la famille en vue de l'élaboration des programmes publics, et ce, compte tenu des diverses cellules familiales qu'on trouve maintenant dans la province. En examinant des cas précis, deux professeures de travail social ont, pour leur part, déterminé les besoins des familles monoparentales, qu'elles ont ensuite mesurés aux programmes offerts en Colombie-Britannique. Bien que les conférencières de ces ateliers se soient gardées de faire des recommandations précises en matière d'orientation politique, leurs exposés objectifs sur la vie des femmes entraînaient certes des réflexions en ce sens.

Pendant l'après-midi, les participantes ont encore pu choisir entre deux ateliers. Le premier, destiné aux nombreuses conseillères scolaires participant au colloque, portait sur la différenciation entre les sexes dans les écoles de la province. Une sociologue s'est demandé si l'État instruisait les filles et les garçons de la même façon, et une militante des associations d'enseignantes et d'enseignants a fait un survol des chances d'emploi, de la sécurité d'emploi et des possibilités d'avancement pour les enseignantes de la Colombie-Britannique. Le second portait sur l'appui nécessaire aux familles dont le parent unique ou les deux parents occupent un emploi rémunéré. Une spécialiste en éducation des adultes a passé en revue la politique sociale de la Suède à cet égard, dans le but de découvrir les schèmes sociaux qui sous-tendent nos programmes publics ici au Canada. Une militante et administratrice de garderie a brossé un tableau quantitatif et qualitatif des garderies en Colombie-Britannique et a proposé certaines solutions aux difficultés soulevées.

Pour donner suite à la proposition de notre comité consultatif, nous avons consacré la plénière de clôture à une discussion sur la vie publique et privée des femmes politiques. Nous avons invité cinq femmes élues, dont une conseillère scolaire et deux députées, à animer un débat sur les moyens que prennent les

femmes politiques pour concilier les exigences de leurs commettant-e-s et celles de leur famille avec leurs propres besoins. En racontant avec perspicacité et candeur les stress de leur quotidien, les animatrices ont préparé la voie à un débat passionné et ont fait naître un sentiment de solidarité dans toute la salle.

Afin que les propos tenus pendant le colloque soient accessibles à toutes, les ateliers et les séances plénières ont été enregistrés sur audiocassettes, que les participantes ont pu obtenir à peu de frais à la fin de la journée. Nous estimions qu'en familiarisant les femmes politiques avec la documentation existante sur les dossiers féministes au Canada, elles seraient en mesure d'aller y puiser l'information dont elles auraient besoin ultérieurement. Dans cette optique, chacune des conférencières a préparé, à notre demande, une bibliographie pertinente que nous avons incluse au cahier de documentation remis aux participantes. Nous avons également invité deux librairies pour femmes de Vancouver à exposer leurs publications dans la salle où nous prenions les pauses. Les participantes ont grandement profité de ce service.

Budget

Une tranche de quelque 9 500 $ de notre budget, qui s'élevait à 12 000 $, provenait de subventions à peu près égales du secrétariat de promotion de la femme, qui relève du ministère des études supérieures et de la formation professionnelle de la Colombie-Britannique, et de la chaire dotée Ruth Wynn Woodward en études des femmes à l'Université Simon Fraser. Le reste de nos dépenses a été couvert par les frais d'inscription, fixés à 45 $. Cette somme modeste nous a permis d'offrir aux participantes le déjeuner, un cahier de documentation et une soirée de bienvenue le vendredi, tout en assurant l'accessibilité du colloque aux femmes dont le conseil municipal, le conseil scolaire, le conseil de bande ou l'association de circonscription n'en assumait pas les frais.

Résultats

Les participantes étaient heureuses de leur journée, à en juger par les commentaires et les évaluations écrites que nous avons recueillis à la fin du colloque. Elles ont prisé la qualité des conférences, ainsi que l'occasion de connaître un si grand nombre de leurs collègues. Certaines politiques étaient méfiantes au départ, craignant que les exposés ne soient empreints de partisannerie et donc infructueux. À leur grand étonnement, elles ont beaucoup appris, et sans avoir l'impression qu'on leur faisait la leçon. De nombreuses participantes ont émis le vœu que d'autres colloques du même genre soient offerts.

Il n'est pas facile de mesurer les résultats d'un seul colloque. L'avenir permettra de déterminer si un plus grand nombre d'élues embrassent la cause féministe, et si, par ricochet, les membres de leur formation politique y deviennent plus sensibles. Nous ne saurons jamais avec certitude si le colloque a déclenché, ou simplement renforcé le militantisme de celles qui défendent avec plus d'ardeur les intérêts des femmes. Mais il y a lieu de croire à un succès. L'une des participantes, au départ

sceptique, se dit maintenant féministe et est depuis 1990 la ministre responsable de la Condition féminine en Colombie-Britannique. Son homologue au gouvernement fédéral a également assisté au colloque. D'autres femmes voient maintenant la légitimité de soulever les distinctions qui se font entre les sexes et elles se sont mises à demander, par exemple, que l'on remplace des termes excluant les femmes par des termes neutres, et à participer à la planification d'activités publiques pour les femmes.

Conclusions

La conception et le contenu du colloque se sont révélés efficaces, en partie grâce à l'apport du comité consultatif. En traitant de sujets ayant une incidence politique, mais sans aller jusqu'à formuler des recommandations précises, le colloque a permis aux femmes élues de toutes les allégeances de profiter de leur journée.

Nous encourageons fortement les femmes à tenir périodiquement des colloques semblables et à offrir des ateliers aux cadres moyennes et supérieures des secteurs public et privé. Il est essentiel que celles qui font des recherches sur les femmes puissent transmettre leurs connaissances directement aux personnes qui élaborent et mettent en œuvre des programmes touchant les femmes.

Annexe 2 : Liste des ressources

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) (Québec)

Fondée en 1966, l'AFÉAS a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des femmes par l'éducation et la sensibilisation. Les groupes locaux, au nombre de 550, réunissent 27 000 membres réparties dans tout le Québec et offrent des séances de formation à l'action politique. L'AFÉAS a aussi produit un document (voir la bibliographie commentée).

Permanence : AFÉAS, 5999, rue de Marseille, Montréal (Québec), H1N 1K6; tél. : (514) 251-1636; Christine Marion, présidente.

Fédération des femmes du Québec (FFQ) (Québec)

La FFQ, fondée en 1966 à l'occasion du 25e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec, offre des séances de formation à l'action politique; elle a réalisé une vidéo ainsi qu'un document pédagogique sur l'action politique municipale (voir la bibliographie commentée).

Permanence : FFQ, 1265, rue Berri, bureau 820, Montréal (Québec), H2L 4X4; tél. : (514) 844-7049; Denise Crête, secrétaire du conseil d'administration.

Femmes regroupées pour l'accès au pouvoir politique et économique (FRAPPE) (Québec)

Le groupe appuie les femmes intéressées à se présenter en politique; il a mis sur pied une banque de noms de femmes pour d'éventuelles nominations aux conseils d'administration, commissions et autres, et a organisé le sommet mondial sur les femmes et la multidimensionnalité du pouvoir à Montréal, du 3 au 8 juin 1990.

Permanence : FRAPPE, 822, rue Sherbrooke Est, bureau 322, Montréal (Québec), H2L 1K4; tél. : (514) 521-0152; Danielle Debbas, présidente.

The 52 % Solution (Terre-Neuve)

Groupe fondé en 1986 pour défendre l'égalité et la paix, qui tient des ateliers sur des thèmes liés à la politique.

Contact : Charmain Smyth, 6, rue Duckworth, Saint-Jean (Terre-Neuve), A1C 1E4; tél. : (709) 579-4246.

Canadian Women for Political Representation (Ontario)

Groupe multipartisan fondé en 1986, qui vise à stimuler la participation des femmes à la vie politique et organise des activités d'échange avec des femmes engagées en politique.

Contact : Flaurie Storie, 5, rue Valiant, Nepean (Ontario), K2J 2N3; tél. : (613) 825-8215.

Committee for '94 (Ontario)

Groupe fondé en 1984 dans le but d'atteindre une représentation de 50 % à la Chambre des communes en 1994. Il se préoccupe également des nominations de femmes aux commissions, conseils et autres organismes gouvernementaux. En 1990, il a publié un mémoire (voir la bibliographie commentée) et organise un sommet sur les femmes et la politique en décembre 1990, « Women Make a Difference ».

Contact : Wanda O'Hagan, 5, avenue Maple, Toronto (Ontario), M4W 2T5;
tél. : (416) 922-3509.

Comité canadien d'action sur le statut de la femme (groupe national)

Coalition de plus de 500 groupes de femmes du Canada. À l'occasion des élections fédérales de 1988, le Comité s'est employé à informer les femmes et à les inciter à l'action politique; voir le numéro spécial de la revue *Action féministe* (vol. 2, n° 8, nov. 1987) sur les femmes et les élections fédérales.

Permanence : CCA, 344, rue Bloor Ouest, bureau 505, Toronto (Ontario), M5S 1W9;
tél. : (416) 992-3246; présidente, Judy Rebick.

Hamilton and District Council of Women (Ontario)

Ce groupe de lobbyistes non partisanes a tenu en janvier 1988 un colloque sur la participation à la politique des femmes de divers milieux.

Contact : Jeanette Walkem, C.P. 983, Waterdown (Ontario), L0R 2H0;
tél. : (416) 689-7203.

Winning Women (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse et Saskatchewan)

Ce réseau politique non partisan réunit, sans structure rigoureuse, des femmes qui travaillent à faire augmenter la représentation des femmes aux postes électifs et désignés. Chaque cellule organise périodiquement des activités et des séances d'information dans sa collectivité. La plupart des cellules produisent des ressources documentaires (voir la bibliographie commentée).

Winning Women (Alberta) : Anne Tingle, 100, rue Center Nord, app. 320, Calgary (Alberta), T2T 7W6; tél. : (403) 245-5383;
Winning Women (Colombie-Britannique) : Lynne Kent, C.P. 462, 810, rue Broadway Ouest, Vancouver (Colombie-Britannique), V5Z 4C9; tél. : (604) 731-8359;
Winning Women (Manitoba) : Betty Nordrum, 15, place Beechwood, Winnipeg (Manitoba) R2H 1L2; tél. : (204) 237-0076;
Winning Women (Nouvelle-Écosse) : Charlotte Cochran, 26, prom. Oakhill, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3P 2V2; tél. : (902) 443-2255;
Winning Women (Saskatchewan) : Pat Beck, 333, 25e rue Est, app. 600, Saskatoon (Saskatchewan), S7K 0L4; tél. : (306) 934-1160.

Fonds de soutien aux candidates des partis politiques fédéraux

Parti progressiste conservateur; Fonds Ellen Fairclough.
Contact : Permanence du PCC à Ottawa, (613) 238-6111.

Nouveau Parti démocratique; Fonds Agnes McPhail.
Contact : Permanence du NPD à Ottawa, (613) 236-3613

Parti libéral du Canada; Fonds Judy La Marsh.
Contact : Marian Maloney, a/s Parti libéral, (613) 237-0740.

Bibliographie commentée

Films et vidéos

Fédération des femmes du Québec. *Les femmes et la politique municipale*. Montréal : 1988, vidéo (26 minutes) et *Cahier d'information et de travail sur la politique municipale*, guide à l'intention de l'animatrice (52 pages), et guide à l'intention des participantes (48 pages).

Ces outils didactiques, conçus pour animer un atelier de quatre jours, s'adressent à un public très large de femmes. Ils visent à démystifier le rôle des élues en politique municipale. La vidéo présente, sur un ton humoriste, une pièce de théâtre montrant un conseil municipal composé exclusivement de femmes et qui débat d'un ordre du jour où s'exprime l'interrelation entre la vie quotidienne des femmes et les responsabilités sur le plan municipal.

Personne-ressource : Denise Rochon, (819) 428-2221.

Office national du film. *Flora: Scenes from a Leadership Convention*. Réalisé par Peter Raymont, 1977, film (58 minutes).

Office national du film. *Reflexions on a Leadership Convention*. Réalisé par Peter Raymont, 1978, film (21 minutes).

Ces deux documentaires nous permettent de suivre la candidate Flora MacDonald au cours du congrès pour la direction du Parti conservateur en 1977. On y montre l'activité en coulisses et la réaction des délégué-e-s et de la population canadienne à la candidature d'une femme à la direction d'un parti politique. Les différentes étapes et les règles officielles et officieuses qui régissent les courses à la direction d'un parti sont par ailleurs expliquées.

On peut trouver ces films aux bureaux de l'ONF dans tout le Canada.

Winning Women. *Run to Win!* Vancouver : Committee for Political Skills, 1987, vidéo (28 minutes).

Cette vidéo a été réalisée au cours d'une activité organisée par Winning Women en 1987, qui visait à offrir aux 400 participantes des outils et des conseils pratiques concernant la vie politique. L'accent est mis sur les moyens à utiliser pour se lancer en politique et les raisons qui devraient motiver chaque femme à l'envisager.

On peut obtenir la vidéocassette auprès de Winning Women à Vancouver (voir liste des ressources).

Livres

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS).

AFÉAS. *Comment prendre sa place en politique*. Montréal : 1986, 47 pages.

AFÉAS. *Actes du carrefour d'exploration « L'Accès des femmes au pouvoir politique »*. Montréal : 1987, 176 pages.

Ces deux documents ont été publiés à la suite de l'activité « L'Accès des femmes au pouvoir politique », tenue par l'AFÉAS en 1986. Le petit guide *Comment prendre sa place en politique* aborde les étapes à franchir pour se présenter en politique municipale, provinciale ou fédérale et offre divers conseils quant aux qualités à cultiver, aux contacts à établir et aux responsabilités propres à chaque type d'action politique. On propose également un plan d'organisation détaillé d'une campagne électorale. Les *Actes du carrefour d'exploration* constituent une synthèse des ateliers et conférences tenus pendant le carrefour. De fructueux échanges avec des femmes politiques permettent de mieux comprendre les règles tacites de la politique. Le document trace également le profil des femmes qui ont participé à cette activité, à partir d'un questionnaire distribué au moment de l'inscription.

On peut obtenir les documents auprès de l'AFÉAS (voir liste des ressources).

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF).

CCCSF. *Les femmes et la politique : à quand la véritable égalité?* Ottawa : 1987, 29 pages. [épuisé]

Ce document de référence explore, à l'aide de données statistiques, la présence des femmes dans différents domaines de la vie politique ici et ailleurs dans le monde. Une liste des obstacles particuliers que rencontrent les femmes dans chaque ordre d'activité politique (municipal, provincial et fédéral) fait aussi partie de l'analyse d'ensemble du document.

CCCSF. *Un juste équilibre.* Bulletin du CCCSF. Ottawa : 1988, 24 pages.

Ce numéro du Bulletin fait la synthèse du colloque « Les femmes et le pouvoir » organisé par le CCCSF en mars 1988. On y présente les points forts des ateliers, au cours desquels ont été examinées les différentes facettes du pouvoir : l'économie, l'argent, les médias, les différents types de politique.

Kome, Penney. *Ce que femme veut... guide d'action personnelle et politique.* Ottawa : CCCSF, 1989, 76 pages.

Ce guide offre des conseils pratiques aux femmes qui souhaitent se regrouper pour défendre une cause, depuis le choix d'une cause jusqu'aux stratégies à établir pour arriver efficacement au but recherché. On y trouve également des trucs pour communiquer avec les médias et recruter des appuis, ainsi qu'une liste de ressources.

Morgan, Nicole. *Jouer à l'égalité : Les femmes et la fonction publique fédérale (1908-1987).* Ottawa : CCCSF, 1988, 76 pages.

Un document fort utile pour comprendre la discrimination dans l'emploi et les formes subtiles qu'elle emprunte, réalisé à partir d'une analyse en profondeur des structures et de la culture propres à la fonction publique fédérale du Canada.

On peut trouver les documents qui précèdent au Bureau central du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 110, rue O'Connor, 9e étage, C.P. 1541, Succ. B, Ottawa (Ontario), K1P 5R5; tél. : (613) 992-4976.

Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF).

ICREF. *Women's Involvement in Political Life: a Pilot Study.* Ottawa : 1986, 137 pages (Collection les documents de l'ICREF, nos 16-17).

ICREF/UNESCO. *Getting Things Done: Women's Views of their Involvement in Political Life.* Ottawa : 1988, 59 pages.

Ces deux publications sont issues d'une recherche conjointe, faite en 1986 dans plusieurs provinces canadiennes auprès de femmes actives dans des groupes de femmes. À partir du constat que les femmes étaient sous-représentées dans les institutions politiques, les documents proposent d'élargir le champ d'observation de l'activité politique pour y inclure les aspects moins officiels. Une série d'entrevues réalisées auprès de divers groupes de femmes propose une exploration de l'activité politique telle qu'elle est définie par les femmes dans la pratique.

On peut obtenir ces publications auprès de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF), 151, rue Slater, bureau 408, Ottawa (Ontario), K1P 5H3; tél. : (613) 563-0682.

Winning Women.

Winning Women. *The Appointment Book.* Calgary : 1990, 56 pages.

Guide pratique sur la façon d'obtenir une nomination.

Winning Women. *Avant de voter, posez des questions à vos candidats.* Winnipeg : 1989, 7 pages.

Ce petit dépliant, publié à l'occasion des élections municipales de Winnipeg à l'automne 1989, fait le point sur six dossiers d'intérêt local. Des documents de référence le complètent.

Winning Women. *How to Get that Appointment*. Vancouver : 1989, 55 pages.

Le document offre un ensemble de renseignements utiles pour toute femme qui veut s'engager en politique ou siéger à des conseils ou comités. On y trouve des conseils sur la façon de préparer sa candidature et une liste d'organismes publics ou parapublics de la Colombie-Britannique ayant des comités ou conseils où il est possible de siéger.

On peut obtenir ces documents auprès de Winning Women (voir liste des ressources).

•••

Committee for '94. *Let Women Play Too!* Toronto : 1990, 13 pages.

Ce mémoire, présenté le 7 mai 1990 à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, réclamait le financement public des campagnes électorales pour les candidates et candidats afin de rendre l'arène politique accessible aux femmes, aux membres des minorités ethniques et raciales, et aux personnes économiquement faibles.

On peut obtenir le mémoire auprès du Committee for '94 (voir la liste des ressources).

Desrochers, Lucie. *L'Accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles?* Québec : Conseil du statut de la femme, 1988, 42 pages.

Basé sur un examen des ouvrages écrits sur le sujet, ce texte propose une analyse originale des multiples facettes du rapport à la vie politique qu'entretiennent les femmes : les obstacles, les conceptions du pouvoir, le mouvement féministe et ses perceptions du pouvoir politique. On retrouvera également un ensemble de propositions visant à faciliter l'accès des femmes au pouvoir.

On peut obtenir ce document auprès du Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 8, rue Cook, bureau 300, Québec (Québec), G1R 5J7; tél. : (418) 643-4326.

Femmes en tête. *De travail et d'espoir : des groupes de femmes racontent le féminisme.* Montréal : Éditions du Remue-ménage, 1990, 200 pages.

Livre rédigé par le groupe Femmes en tête, comité d'organisation de l'événement « Les 50 heures du féminisme », en 1990, qui a marqué le 50e anniversaire du droit de vote des Québécoises. L'ouvrage retrace pour l'occasion l'œuvre menée par les groupes de femmes au Québec.

Cet ouvrage est en vente dans les librairies.

Gingras, Anne-Marie. *Les femmes et la politique : une relation très tumultueuse.* Montréal : Fédération des femmes du Québec, 1988, 82 pages.

Ce document présente d'abord une analyse statistique détaillée de la présence des femmes dans les structures politiques de plus d'une centaine de pays, les données étant présentées selon le type de régime politique. La seconde partie montre d'un point de vue critique l'évolution du nombre de femmes élues en politique au Canada et au Québec, et trace un portrait des obstacles que les femmes rencontrent pour accéder à la politique. On trouve en annexe de courtes biographies des députées fédérales et provinciales du Québec (1988).

On peut obtenir ce document auprès de la FFQ (voir liste des ressources).

Gingras, Anne-Marie, Chantal Maillé et Évelyne Tardy. *Sexes et militantisme.* Montréal : Éditions CIDIHCA, 1989, 256 pages.

Cet ouvrage explore, à l'aide de 150 entrevues, les différences que l'on peut observer entre les hommes et les femmes qui militent dans les partis politiques ou les syndicats : cheminements, conceptions du militantisme et motivations. L'accent est mis sur les obstacles que les militantes doivent surmonter pour accéder à des postes élevés au sein de leur organisation, ainsi que sur la perception qu'ont hommes et femmes de mesures comme les objectifs numériques visant à augmenter le pourcentage de femmes à des postes élevés dans les structures politiques et syndicales.

On peut obtenir ce document auprès des Éditions CIDIHCA, 417, rue Saint-Pierre, bureau 408, Montréal (Québec), H2Y 2M4; tél. : (514) 845-0880.

Kealey, Linda et Joan Sangster (éd.). *Beyond the Vote: Canadian Women and Politics*. Toronto : University of Toronto Press, 1989, 347 pages.

Quatorze textes, écrits par autant d'auteures, proposent une analyse nouvelle et originale du rôle politique des Canadiennes au cours du XX[e] siècle. On y met particulièrement en relief le militantisme des femmes dans les circuits parallèles de la politique — syndicats, groupes de gauche et associations communautaires — tout en portant attention au rôle des femmes dans les partis canadiens. La perspective d'ensemble qui se dégage de l'ouvrage correspond à une remise en question du cliché voulant que les femmes soient absentes de l'univers large de la politique. On y trouvera de nombreux exemples historiques illustrant la diversité des formes d'engagement politique des femmes.

Cet ouvrage est en vente dans les librairies.

Kome, Penney. *Women of Influence, Canadian Women and Politics*. Toronto : Doubleday, 1985, 240 pages.

Cet ouvrage propose une analyse historique de la place des Canadiennes dans la vie politique de leur pays à partir des batailles livrées par les suffragettes pour obtenir le droit de vote, jusqu'aux mouvements des années 80 et l'élection fédérale de 1984. L'ouvrage aborde également la situation socio-économique des Canadiennes durant les décennies 50, 60 et 70, ainsi que l'évolution du féminisme et la progression de mesures égalitaires au cours de ces années.

Cet ouvrage est en vente dans les librairies.

Payne-O'Connor, Josephine. *Sharing Power: a Political Skills Handbook*. Victoria, B.C. : Victoria Status of Women Action Group, 1986, 186 pages.

À partir d'une série d'entrevues réalisées auprès de femmes engagées dans l'action politique, l'ouvrage met de l'avant une vision communautaire du pouvoir politique. Plus concrètement, on pourra y trouver des conseils sur la collecte de fonds et les campagnes électorales.

On peut obtenir cet ouvrage auprès du Victoria Status of Women Action Group, B.P. 6296, Succ. C, Victoria (Colombie-Britannique), V8P 5L5.